



# BEAUFORT.COM *municipal*

Bulletin Municipal n°5 • Mars 2013

NUMERO  
SPECIAL :

Commune de  
Beaufort...

...et  
développement  
durable :

Une histoire  
d'équilibre !



L. FLERY



S. CERVOS  
S. CERVOS



**N**'avez-vous jamais croisé une personne émerveillant de nos paysages et se félicitant de découvrir un territoire de montagne authentique, vivant et préservé ?

Cette qualité de vie, nous la devons aux femmes et aux hommes qui nous ont précédés. Ils ont su organiser leur vie quotidienne, développer une économie locale et entretenir les paysages. Ils ont donc fait du développement durable avant l'heure dans ses trois dimensions : sociale, économique et environnementale.

Pour autant, nous savons que notre mode de vie actuel n'est pas toujours "durable". Alors, fermons-nous les yeux ? Restons-nous les bras croisés ?... Ou cherchons-nous encore et toujours de nouvelles voies ?

A ce jour, que l'on soit habitant permanent ou vacancier, quels que soient notre âge et notre activité, dans notre vie quotidienne ou dans notre activité professionnelle, dans nos logements ou dans la nature, dans nos façons de consommer ou dans nos déplacements, nous avons le devoir de penser et d'agir "développement durable"<sup>(1)</sup> et de conserver l'équilibre (forcément fragile) qui nous a été transmis pour léguer à notre tour, à nos enfants, un territoire où ils pourront vivre en harmonie avec leur environnement.

Au fil des pages de ce bulletin, complet et "équilibré", vous découvrirez des actions (de la plus modeste aux grands projets collectifs) mises en œuvre pour et par les habitants de notre commune. Celles-ci doivent nourrir notre réflexion et nous inciter à poursuivre nos efforts pour que notre commune se développe de manière harmonieuse et reste un lieu où il fait bon vivre.



### (1) Le savez-vous ?

La première réglementation forestière connue est à l'origine du concept de développement durable. Cette réglementation fut édictée le 29 mai 1346 par Philippe VI de Valois. L'idée était de préserver les ressources forestières : "Les maîtres des eaux et forêts enquerront et visiteront toutes les forêts et bois et feront les ventes qui y sont, en regard de ce que lesdites forêts se puissent perpétuellement soutenir en bon estat". C'est le mot "soutenable", issu du français, qui a été utilisé par les Anglais pour créer le terme "sustainable development" qui a été traduit en français par "développement durable".

**Annick CRESSENS, maire de Beaufort**  
**Pascal COMBAZ-DEVILLE, président de la commission Environnement**



# Sommaire

Edito : .....	page 2
Beaufort, près de 15 000 hectares de milieux variés : .....	page 3
Un outil : la charte du développement durable : .....	page 4

## Aménagement et habitat durable

L'urbanisme de demain : .....	page 5
Commission mieux vivre : .....	page 6
Fleurissement de la commune : .....	page 7

## Déchets

Collecte des déchets : .....	page 8 - 9
Brûlage interdit : .....	page 10

## Energie

Expertise EDF : .....	page 11
Un défi pour la commune : .....	page 12
Subventions en faveur des énergies renouvelables : .....	page 13
Production de plaquettes bois avec l'AGBB : .....	page 14
Une 2 <sup>ème</sup> chaufferie bois sur la commune : .....	page 15
Diagnostic énergétique des bâtiments communaux : .....	page 16
Conseils de l'ASDER : .....	page 16
Eco-gestes : .....	page 17
NégaWatt : .....	page 18
Exemple d'installation collective chez des particuliers : .....	page 18

## Paysages et espaces naturels

Le Conservatoire d'Espaces Naturels de Savoie : .....	page 19
Carte des espaces naturels de la commune de Beaufort : .....	pages 20 et 21
Une splendide géologie : .....	page 22
La forêt communale : .....	page 23
Agriculture : .....	page 23

## Eau

Une ressource précieuse : .....	page 26
Présentation du réseau d'eau de la commune : .....	page 27
Gestes pour économiser l'eau : .....	page 27
La gestion des cours d'eau : .....	page 28
Lutter contre la renouée du Japon : .....	page 28
Un contrat de rivière pour améliorer l'état des cours d'eau : .....	page 29
Les tourbières, à quoi ça sert ? .....	page 30
Réflexion sur un futur espace naturel protégé : .....	page 30

## Transport

L'offre de transport sur le territoire : .....	page 31
Mobi'Savoie : .....	page 31
Covoiturage : .....	page 32
Transports scolaires : .....	page 32

## Tourisme durable

Gestion de l'eau pour la fabrication de la neige de culture : .....	page 33
Entretien des pistes l'été : .....	page 34
Favoriser le développement d'un tourisme durable : .....	page 35
Skiez Eco à Arêches-Beaufort : .....	page 36
Sensibilisation de la clientèle touristique de la station : .....	page 36

## Sensibilisation

Un sentier d'éducation à l'environnement pour les jeunes : .....	page 37
Le collège engagé dans le développement durable : .....	page 38
Les choix de vie de Danielle et Claude RABILLER : .....	page 38
Etat-civil de l'année 2012 : .....	page 39

## La commune de Beaufort, près de 15 000 hectares de milieux naturels variés

La commune de Beaufort possède des milieux riches et variés :

- Un espace forestier étendu structurant le paysage (environ 5 000 hectares dont 2 400 de forêt communale).
- Une identité rurale marquée : l'activité agricole occupe un tiers de la surface communale et contribue à l'équilibre paysager.
- Des infrastructures touristiques.
- Des barrages hydroélectriques.
- Un patrimoine bâti et naturel riche : 6 sites inscrits et 2 sites classés (col du Cornet de Roselend et col de la Croix du Bonhomme).
- Des milieux naturels remarquables : 11 ZNIEFF sur la commune (une ZNIEFF est un secteur particulièrement intéressant sur le plan écologique) comme le Cornet de Roselend, la montagne d'Outray, le plateau des lacs de la Tempête et du Grand-Mont, le Cornet d'Arêches...



- Des zones humides (tourbières) à haute valeur environnementale.
- 2 réserves communales de chasse et de faune sauvage.
- Des cours d'eau à régime torrentiel.

Outre la qualité de ses paysages et de son architecture rurale traditionnelle, le Beaufortain conserve un grand intérêt naturaliste, notamment dans les domaines botanique, ornithologique et entomologique mais possède également des milieux propices aux ongulés (chamois...), aux galliformes (tétrasylyre, bartavelle, bouquetin...) ou aux grands rapaces de montagne (voir la carte des espaces naturels pages 20 et 21).

# La charte du développement durable, un outil au service de tous

La charte est construite autour de 130 engagements qui abordent différents thèmes (énergie, transport, eau, déchets, préservation des espaces naturels, tourisme...). Ce numéro spécial édité par la commune de Beaufort reprend ces grandes thématiques pour lesquelles elle s'est engagée dans cette charte :

Sensibiliser et communiquer auprès des habitants locaux est un des points forts de la charte et ce bulletin municipal spécial sur le développement durable est une des applications concrètes.

Elaborée en 2007 par l'Association Nationale des Maires de Stations de Montagne (ANMSM), la charte prend en compte les problématiques de développement durable dans les politiques locales. Notre commune a été la première à signer cette charte en 2007 et a donc choisi de s'investir davantage dans cette voie aux côtés des acteurs de la commune et de la population locale.

Ce choix est motivé par la volonté de la commune de développer de manière raisonnée ses activités et d'aménager son territoire et de s'interroger sur le développement de « demain ».

La démarche repose sur un concept de concertation. Un comité local a été mis en place. Cet organe d'échanges et de propositions regroupe des acteurs sociaux, économiques et environnementaux. Deux comités locaux se sont déjà réunis et un plan d'actions autour de 8 thématiques a été construit pour les années à venir.

Ce plan vous est présenté tout au long des pages qui suivent, illustré par des exemples d'actions concrètes menées sur notre commune...

**1 • Aménagement / Habitat durable**

**2 • Déchets**

**3 • Energie**

**4 • Paysage / Espaces naturels**

**5 • Eau**

**6 • Transport**

**7 • Tourisme durable**

**8 • Sensibilisation de la population**

Si vous souhaitez faire part de vos idées et/ou vous investir pour faire vivre la charte, n'hésitez pas à contacter le référent local, Géraldine Gallice, par mail à : [commune.beaufort@wanadoo.fr](mailto:commune.beaufort@wanadoo.fr) ou par téléphone au : 04 79 38 33 15.



# Aménagement Habitat durable

- 1
- >> Participer au défi de l'ASDER "Communes efficaces en économie d'énergie".
  - >> Améliorer la performance énergétique de certains bâtiments communaux.
  - >> Joindre à chaque demande de permis de construire une information de l'ASDER.
  - >> Communiquer auprès de la population locale sur l'opération programmée de l'amélioration de l'habitat (OPAH) d'Arlysère.
  - >> Faire évoluer la charte architecturale pour favoriser les constructions durables et l'intégrer dans le PLU lors de la prochaine révision.
  - >> Mettre en place une approche environnementale et participative de l'Urbanisme pour l'étude d'urbanisation à Arêches.
  - >> Mettre en place un cahier des charges de toutes les exigences à prévoir pour l'intégrer dans les appels d'offre (bâtiments publics) lors d'un projet de nouvelle construction.
  - >> Réfléchir au bonus de coefficient d'occupation des sols.

## L'urbanisme de demain

La loi SRU (Sécurité Renouvellement Urbain) publiée au journal officiel, le 14 décembre 2000, avait déjà défini un certain nombre de mesures, modifiant notamment le droit de l'urbanisme et du logement en France.

Cette loi a imposé des modifications dans l'urbanisme. Les schémas directeurs (SD) deviennent des schémas de cohérence territoriale (SCOT) et les plans d'occupation des sols (POS) deviennent des Plan locaux d'urbanisme (PLU). Cette loi a intégré la notion de développement durable avec l'objectif de densifier au maximum des zones déjà urbanisées.

Pour suivre ces directives, le syndicat Arlysère a élaboré un Schéma de Cohérence Territoriale (SCOT), qui va s'appliquer sur les 39 communes composant cette structure dont les communes du Beaufortain. Toutes les communes dotées d'un PLU auront 3 ans pour le mettre en compatibilité. (pour en savoir plus : [www.scot-arlysere.org](http://www.scot-arlysere.org)).

Les obligations imposées par la loi SRU sont donc reprises et développées : économie, transports, urbanisme, auxquelles viendront s'ajouter les prescriptions du Grenelle 2 et celles relatives à l'environnement en particulier.

Concernant la commune de Beaufort, le règlement du PLU ne comporte pas de contraintes officielles en matière d'environnement. Le seul document sur lequel nous pouvons nous appuyer est la charte

du Développement durable, mais c'est un document non contractuel, donc non opposable aux tiers.

A ce jour, la commune, pour inciter les citoyens à s'équiper en énergies renouvelables, apporte une aide financière pour certains équipements en complément du Conseil Général.

Il va falloir inciter les constructeurs à investir dans des chaudières bois, chaudières collectives, panneaux solaires... Une réflexion doit être engagée également sur les matériaux de construction. L'objectif est donc de tendre vers des bâtiments basse consommation (BBC). Cela concerne tous les partenaires qui interviennent dans la réalisation d'un bâtiment (architectes, fournisseurs, artisans et, bien sûr, les futurs propriétaires).

## En urbanisme, les recommandations sont les suivantes :

- Economiser le foncier disponible, car il n'est pas extensible à demeure, surtout en zone de montagne et la Loi nous l'imposera.
- Envisager la construction d'habitat intermédiaire sous forme de petits collectifs (3 ou 4 appartements) pour économiser l'espace (densification).
- Assurer un nombre minimum de logements à l'hectare selon les zones (25 en moyenne).
- Urbaniser au maximum à proximité des grands axes pour réduire les déplacements et optimiser les transports collectifs.

Pour permettre à un maximum de pouvoir s'installer dans notre commune, les mentalités évolueront forcément. Ce ne sont bien évidemment pas les seuls critères. La prochaine révision générale du PLU va permettre sa mise en compatibilité avec le SCOT, et rendre ces objectifs obligatoires très prochainement. Nous avons tous l'obligation de prendre en main notre avenir pour préserver notre cadre de vie et assurer aux plus jeunes de pouvoir profiter de nos richesses, autant que nous-mêmes.

*Paul Perrier, adjoint à l'urbanisme  
à la commune de Beaufort*



## “Mieux Vivre” :

*une philosophie pour les membres de cette commission de l'A.A.B. et pour chacun d'entre nous*

C'est en 2007 que l'A.A.B. (Association d'Animation du Beaufortain) s'est enrichie d'une commission supplémentaire “Mieux Vivre” afin de répondre à la question **“Que pouvons-nous faire pour que nos modes de vie nous assurent un environnement et des rapports socio-économiques durables dans les pays du Nord comme dans les pays du Sud ?”**. Cette question s'inscrit dans un contexte où des défis majeurs sont à relever avec, par exemple, la raréfaction des énergies fossiles, l'effet de serre, le changement climatique, les pollutions... sans oublier les injustices économiques et sociales, sources aussi de beaucoup d'instabilités.

Apporter des réponses, c'est partir de notre quotidien : manger, habiter, s'habiller, se déplacer... C'est donc tout naturellement qu'une réflexion sur l'alimentation a été entamée. Conférences, films, journées d'études à l'extérieur ont permis un partenariat avec le collège et la participation à la mise en place de produits bio dans les repas à la cantine. Cela prend un caractère particulier lors des “tables découvertes” où les élèves peuvent rencontrer des producteurs au moment du repas de midi. Ce sont aussi des actions pédagogiques dans les classes afin de rendre les élèves curieux et qu'ils puissent mesurer les avantages d'une nourriture issue de l'agriculture biologique, à condition que les produits soient locaux, de saison, provenant de ferme à taille humaine dans une démarche d'autonomie. Cette démarche sur l'alimentation s'est prolongée par des soirées d'information sur le jardinage biologique. Ceci a finalement débouché, après une enquête cantonale, sur une création d'un jardin partagé sur “le pré à Dédée” à la Cayère où 6 à 8 familles sèment, cultivent, récoltent sur un lopin de terre que la commune de Beaufort met à disposition du groupe. Cette idée a fait aussi son chemin et certaines écoles de canton ont maintenant leur jardin.

Un voyage dans les Bauges a permis à un groupe de passionnés de se retrouver au fil des saisons, autour des ateliers plantes médicinales et culinaires, une occasion de se réapproprier

tous les savoirs pour se nourrir, se soigner avec les plantes qui nous entourent.



La biodiversité étant aussi une préoccupation de la commission, nous nous sommes rapprochés de l'association “les croqueurs de pommes”. Cette association est très attachée à nos vergers anciens aux variétés rustiques, et c'est ainsi que des stages de taille, de greffe, pressage des pommes sur le marché, rencontres avec les élèves ont été mis en place.

D'autres personnes ont eu à cœur de réfléchir à comment se déplacer collectivement dans le canton, c'est ainsi qu'après consultation des différentes mairies, des points de covoiturage ont été retenus dans chaque commune. Tout habitant peut se rendre sur ces lieux à l'occasion d'un déplacement pour une réunion, une soirée festive...



En termes de consommation d'énergie, l'habitat est un des postes les plus importants. En outre, le prix de l'énergie ne cesse de grimper. C'est dans ce cadre qu'un groupe d'habitants s'est retrouvé pour lancer une réflexion sur ce thème. Une première journée d'information a permis de prendre la mesure des maisons bioclimatiques, de l'éco-construction, et d'inscrire cela dans une dimension alliant sobriété-efficacité et énergies renouvelables. Des visites de maison ont permis de mieux visualiser toute cette démarche.

Enfin, pour terminer, un groupe s'est constitué autour de la citoyenneté en s'appuyant sur les valeurs définies par la charte des centres sociaux : dignité humaine, solidarité, démocratie, enjeux écologiques. C'est se donner les moyens d'aborder les grands sujets de société tels que l'économie, le social, l'écologie, la santé, l'éducation... Cela a commencé avec la projection de films “Walter retour en résistance” et “De mémoires d'ouvriers” suivis d'un débat. Dans le domaine de l'énergie, une soirée d'information sur le problème des déchets des centrales nucléaires a été organisée.

Aujourd'hui, la commission Mieux Vivre propose sept actions dans lesquelles les habitants peuvent trouver leur place suivant leur désir. Au-delà, des représentants de la commission participent aux travaux de la commission Environnement de la commune de Beaufort ou au comité de pilotage de la charte sur le développement durable, ou encore à des rencontres proposées par Savoie Vivante.

Et pour conclure, chères lectrices, chers lecteurs, nous serions heureux de vous compter bientôt parmi nous...

**Gilles AVOCAT, membre de l'A.A.B.**  
Contact : Association d'Animation du Beaufortain Commission “Mieux Vivre”, Bâtiment le Confluent Place Frison Roche - 73270 BEAUFORT  
Tél. 04 79 38 33 90  
Mail : [aabeaufortain@orange.fr](mailto:aabeaufortain@orange.fr)  
Site : [www.aabeaufortain.org](http://www.aabeaufortain.org)



# Fleurissement et cadre de vie

Aujourd'hui, le fleurissement d'une commune doit être intégré dans la gestion globale du cadre de vie et c'est dans ce sens que ce service communal a évolué ces dernières années à Beaufort.

Le fleurissement de la commune ne date pas d'hier mais il a réellement pris un tournant majeur avec le réaménagement de Beaufort en 1984 et l'arrivée aux services techniques de Thierry Rangone et Jean-louis Meilleur en charge du fleurissement sur la commune. Puis, à mon arrivée aux services techniques sur Arêches en 1992, je m'investis également pour faire évoluer le fleurissement. En 1998, nous obtenons une 1<sup>ère</sup> fleur, puis, en 2001 une 2<sup>ème</sup>. À ce jour, la commune est labellisée 2 fleurs puisque la 3<sup>ème</sup> fleur nous a été refusée pour le motif suivant: "Manque d'harmonie entre les deux villages". Depuis, nous travaillons ensemble et nous nous efforçons d'avoir un fleurissement complémentaire sur nos deux villages. Les critères de sélection du jury régional ont été modifiés, le fleurissement ne comptant plus que pour 30 % de la note. Le reste, c'est le développement durable, les actions menées en matière d'environnement, les réseaux, la gestion de l'eau, les points d'apport volontaire de tri, l'isolation (BBC), le mobilier, la signalétique, l'accessibilité et le confort des personnes, la prise en compte du handicap et également la mise en place d'actions pédagogiques. A ce titre, nous avons réalisé deux projets sur Beaufort et Arêches en partenariat avec l'Association d'Animation du Beaufortain. De même, la commission des maisons fleuries organise chaque année le concours communal et propose, dans le cadre des actions de sensibilisation des habitants, des visites thématiques, ou encore cet automne, un troc aux plantes pour échanger et partager entre amateurs de plantes et de jardinage plutôt que de jeter le surplus de son jardin...

Nous maintenons nos efforts pour accéder à la 3<sup>ème</sup> fleur, ce qui serait une

reconnaissance des évolutions que la commune a su intégrer dans l'amélioration et la valorisation du cadre de vie de ses habitants.

Petit rappel, pour savoir comment accéder au classement régional: en premier lieu, la commune s'inscrit au concours des villes et villages fleuries et c'est ensuite le jury départemental, après sa visite, qui propose la commune (ou non) au jury régional pour accéder à la 1<sup>ère</sup>, 2<sup>ème</sup> et 3<sup>ème</sup> fleur. Pour la 4<sup>ème</sup> fleur, c'est le jury national qui passe... mais ça, c'est une autre histoire...

**Vous fleurissez votre chalet, votre balcon, votre ferme, votre commerce... et donc vous participez à l'embellissement de nos villages, pensez à vous inscrire au concours communal des maisons fleuries. Inscriptions dans les bureaux de l'office du tourisme...**

*Armand JOGUET  
Services techniques de la commune*

Villes et Villages  
Fleuris



Les agents des services de la commune s'efforcent de maintenir les rues de nos villages propres... Des TOUTOUNETS sont à la disposition des propriétaires de chiens pour faire respecter cette propreté... mais ils ne sont pas suffisamment utilisés et c'est bien dommage.



# 2

- >> Pour l'entretien des espaces verts de la commune, réflexion au compostage des déchets verts et désherbage thermique.
- >> Mettre en place des récupérateurs de piles et d'ampoules répartis sur le canton (par exemple chez les commerçants).
- >> Réflexion à la mise en place d'un composteur pour les déchets verts du cimetière sur Arêches.
- >> Mettre en place de consignes de tri des déchets pour tous les services de la commune.
- >> Réflexion à la mise en place d'un composteur collectif.
- >> Communiquer auprès des commerçants pour tendre vers la suppression des sacs plastiques.
- >> Réflexion au devenir des boues issues de la station d'épuration (valorisation locale).



## Déchets

### La gestion des ordures ménagères et du tri sélectif est une compétence de la Communauté de Communes du Beaufortain.

#### Pourquoi trier nos déchets ?

##### Pour limiter l'augmentation de la production des déchets

L'augmentation de la production des déchets résulte de l'évolution démographique d'une part, et de celle des habitudes de consommation de l'autre.

En France, en quarante années, le nombre de foyers est passé de 15 à 25 millions.

Depuis les années 1960, l'augmentation constante de la production des déchets a été sensiblement doublée pour s'établir à 360 kg/an/habitant en 2003 (1 kg/jour/habitant).

Il est donc devenu impératif d'inverser cette tendance.

##### Pour économiser les ressources

La fabrication des emballages usuels est consommatrice d'énergie et de matières premières. Qu'il s'agisse d'emballages complexes, ou basiques, leur élaboration requiert de puiser dans les matières premières :

- la bauxite, pour élaborer des emballages en aluminium,
- du coke ou minerai de fer pour parvenir aux contenants en acier,

- le pétrole pour fabriquer les contenants en polyéthylène PEHD / PET,
- du bois pour confectionner des emballages en papier, ou en carton,
- etc...

**Trier les emballages c'est donc contribuer à éviter le gaspillage énergétique, et à préserver les ressources naturelles !**

##### Pour limiter les gaz à effets de serre (GES), et préserver l'atmosphère

Les GES, tout comme leurs origines, sont multiples. Les émissions de CO<sub>2</sub> (gaz carbonique), dues à l'activité humaine, résultent de la combustion des énergies fossiles (charbon, pétrole, gaz naturel, etc.), ainsi que du processus industriel de fabrication de matériaux tels que le ciment et l'acier. Le méthane est généré par les activités agricoles, fondées sur l'élevage, la culture de certaines plantes (riz, etc...), mais également par les exploitations de pétrole et de gaz, ainsi que par les décharges de déchets. Mais les émissions de GES trouvent également leurs origines dans diverses industries concourant à l'élaboration de mousses plastiques, de composants d'ordinateurs, etc...





# Déchets

De fait, le tri et le recyclage sont de nature à limiter l'impact sur la production de GES, contribuent dans une certaine mesure à moins détériorer l'environnement général de la planète.

## Pour soutenir le développement économique

Le tri et le recyclage sont également des vecteurs d'emploi et de développement économique.

Dans le prolongement des dispositions du Grenelle de l'environnement, les filières de la collecte sélective, du tri, de la valorisation, du recyclage, se sont étoffées, et ont été créatrices d'emplois. Selon les sources, le secteur d'activité emploierait environ 30 000 personnes, réparties en 2 400 entreprises.

## Pour dépenser moins

Que ce soit à travers la Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères (TEOM : impôt fondé sur le foncier bâti, et payé par le contribuable), ou une redevance (contrepartie financière à un service rendu, et payée par l'utilisateur d'un service), le tri est un levier d'atténuation des dépenses. Dans un avenir immédiat, le tri ne peut pas faire diminuer les coûts générés par la gestion de l'ensemble des déchets, mais il contribue à en ralentir l'évolution.

## Trier coûte moins cher que brûler

Le coût complet de collecte, de fonctionnement, de transport et de traitement des OMR (ordures ménagères) sur l'Unité de Valorisation Énergétique (UVE) de Chambéry revient à 442 € la tonne.

Sur les mêmes périodes, le coût de collecte et de conditionnement en centre de tri des flux recyclables (papier, journaux, revues, magazines, emballages) ressort à 318 € la tonne.

S'agissant du verre, le coût, s'élève à 65 € la tonne. En coût brut, le tri est donc moins onéreux que l'élimination des OMR (ordures ménagères).

## Le tri est-il contrôlé ?

La qualité du tri est observée à l'échelle du centre de tri, dans le cadre des opérations de caractérisation. Celles-ci sont réalisées à partir d'un échantillonnage prélevé sur les matériaux collectés à l'échelle d'un territoire. Si l'échantillon montre que le tri est mal fait, une pénalité financière s'applique

à la collectivité. Au-delà de ce contrôle formel, les agents observent également les dépôts effectués sur les plateformes d'apport volontaire (PAV).

## Pourquoi faut-il mieux trier ?

Pour limiter les refus et les pertes financières ! Trier en quantité c'est bien, mais trier de façon sincère, en y mettant une dose de pertinence c'est encore mieux !

La vocation du centre de tri consiste à séparer les différentes catégories et sortes de papiers, emballages, etc., afin de permettre une valorisation matière. Ce tri, qui fait suite à celui réalisé en amont par les particuliers, génère un refus de matériaux constitués de matières qui ne peuvent être recyclées, et donc valorisées. Pour la Communauté de Communes du Beaufortain, organisatrice du service de collecte et traitement des déchets, ce refus de tri est pénalisant sur le plan financier.

## Comment mieux trier, et utiliser le service des déchets ?

Consciente des enjeux portés par la gestion déchets et des difficultés générées par les mutations de notre société, la Communauté de Communes du Beaufortain a édité un guide de bon usage du service, doublé d'un tableau d'aide au tri. Il a été distribué avec le tout dernier bulletin d'informations de Confluences, et diffusé auprès des hébergeurs. Il doit accompagner tout contribuable dans son quotidien.

*Thierry RANGONE  
Directeur des Services Techniques à  
la Communauté de Communes  
du Beaufortain*

## Une déchetterie intercommunale à votre service

Pour les autres déchets qui ne vont pas dans les conteneurs, ou pour les encombrants, notre commune est dotée d'une déchetterie intercommunale, ouverte les lundi, mercredi matin et samedi toute la journée, ce qui permet une fréquentation acceptable. On peut y déposer de nombreux matériaux :

produits toxiques, peintures, solvants, ampoules, piles, cartons, livres, textiles, huiles de vidanges, huiles de frites, pneumatiques, batteries, D3E (déchets électriques, électroniques ou électroménagers), bois, métaux, ferrailles, gravats, vaisselle, verre, déchets encombrants.

Tous ces produits sont triés sur place et déposés dans des bennes.

**Horaires d'ouverture de la déchetterie : Lundi - Mercredi et Vendredi : 8 h 00 à 12 h 30, Samedi : 8 h 00 à 12 h 30 et 13 h 30 à 17 h 00**  
Tél. : 04 79 38 70 40

Une visite du centre de tri de Gilly peut être organisée, pour mieux comprendre la nécessité de bien trier ses déchets afin qu'ils soient valorisables... Si vous êtes intéressé, contactez la mairie de Beaufort qui transmettra à la commission Environnement.



Nouveau véhicule de ramassage de la CCB

# Le brûlage des déchets verts est interdit en Savoie.

**L**e Règlement Sanitaire Départemental de la Savoie interdit l'élimination par brûlage de tous les déchets ménagers dont les déchets verts de tonte des pelouses, de taille des haies, résidus d'élagage et plus généralement tous les déchets issus de l'entretien des jardins.

Contrairement à une idée reçue, l'impact sanitaire du brûlage à l'air libre des déchets verts est loin d'être anodin. Outre la gêne pour le voisi-

nage et les risques d'incendie qu'elle génère, la combustion des végétaux, qui s'effectue d'une manière très incomplète dans ce mode d'élimination, est fortement émettrice de polluants tels que les particules fines et des produits toxiques ou cancérigènes parmi lesquels figurent notamment des polluants organiques persistants comme les hydrocarbures aromatiques polycycliques (HAP), les dioxines et les furanes, véritables préoccupations nationales pour la santé publique.

### Alors, que faut-il faire des déchets verts ?

Il faut privilégier la valorisation par compostage :

- Soit en compostant soi-même ses déchets verts pour produire un amendement organique de qualité : la Communauté de Communes du Beaufortain encourage cette pratique en mettant à disposition des composteurs, n'hésitez pas à lui en réclamer !
- Soit en apportant ses déchets à la déchetterie.



**Une étude de l'Observatoire Air Rhône-Alpes a mis en avant les éléments suivants :**

Un seul feu de 50 kg de végétaux émet autant de particules que :

- une voiture essence récente qui parcourt 8 500 km (3 500 km pour une voiture diesel),
- 4 mois et demi de chauffage d'un pavillon avec une chaudière fuel,
- 40 à 400 trajets, selon le véhicule, pour rejoindre la déchetterie la plus proche.

Si tous les propriétaires d'un pavillon d'une agglomération de 400 000 habitants font un seul feu de ce type par an, ils contribuent à l'émission d'autant de dioxines et furanes que l'incinérateur qui brûle les déchets ménagers de cette agglomération pendant un an.

Par ailleurs, en raison des conditions climatiques actuelles ayant pour conséquences de rendre la végétation sensible au feu et du constat de la multiplication des feux non maîtrisés liés à la pratique de l'écobuage, M. Christophe MIRMAND, Préfet de la Savoie, a par arrêté en date du 26 mars 2012, interdit la destruction par le feu de plantations ou de boisements, ainsi que la pratique de l'écobuage dans l'ensemble du département de la Savoie.

Attention également à ce que l'on brûle dans son poêle à bois, ne pas mettre de plastique, ni de bois peint, vernis, contreplaqué, contrecollé, aggloméré contenant des colles, ceux-ci sont sources de pollution de l'air également.

# 3

# Energie

- >> Diagnostic sur l'éclairage public par EDF et préconisation d'améliorations.
- >> Mettre en place un suivi précis des consommations d'eau, d'énergie, de fuel... sur l'ensemble des bâtiments de la commune.
- >> Réflexion à la souscription d'un contrat garantissant l'utilisation d'électricité issue d'énergie renouvelable.
- >> Subventionner le diagnostic énergétique volontaire par des bureaux d'études agréés en cohérence avec l'OPAH sur 4 ans.

Les ampoules utilisées pour les illuminations de Noël de la commune sont des LED (à faible consommation) à 99 %. Pour l'éclairage public, ce sont des ampoules SHP (Sodium Haute Pression).

## Économies d'énergie : la commune s'appuie sur l'expertise EDF pour alléger ses factures

Suite à la rencontre d'EDF avec Madame Le Maire de Beaufort et son équipe, la commune souhaitait avoir un état des lieux complet de son parc d'éclairage public et bénéficier d'un avis d'expert sur les méthodes et les choix en matière de qualité et de sécurité.

L'éclairage public représente un budget non négligeable pour la commune : 25 % des dépenses annuelles d'électricité. Les préconisations d'EDF pour réduire la facture énergétique étaient donc très attendues.

Après échange avec les équipes des services techniques et l'analyse des installations de l'éclairage public, les experts d'EDF ont réalisé un diagnostic énergétique, depuis les armoires électriques jusqu'à l'ensemble des candélabres et points lumineux.

Cette démarche, visant à définir les axes d'amélioration, s'est concrétisée en 2 étapes : tout d'abord dresser un bilan précis de la vétusté des installations, puis réaliser une mesure en temps réel de la puissance électrique par armoire afin d'ajuster celle-ci avec la puissance souscrite auprès du fournisseur d'énergie EDF.

Ces étapes ont ainsi permis de recenser et de cartographier plus précisément les différents points lumineux de la commune.

Cette carte va être superposée au plan cadastral. Le bénéfice pour la Mairie de Beaufort est ainsi de pouvoir optimiser la

gestion du parc d'éclairage public grâce à une vision claire des infrastructures, avec notamment le tracé des réseaux souterrains et aériens, la position précise des luminaires et armoires électriques avec leurs caractéristiques techniques. L'analyse des armoires électriques de commande et d'alimentation permettra d'établir une mise aux normes de celles-ci avec l'intégration de nouveaux matériels de gestion.

**Mais l'accompagnement d'EDF ne s'arrête pas à ce bilan. Il se poursuit avec la mise en place de nouvelles solutions techniques permettant de réaliser des économies d'énergie.**

Les anciens luminaires d'un mauvais rendement photométrique et encore équipés de lampes à vapeur de mercure sont à remplacer par des luminaires performants, équipés de lampes "sodium haute pression".

En uniformisant la qualité de l'éclairage, le confort visuel de nos concitoyens s'en trouvera ainsi amélioré. L'étude fait ressortir une économie possible sur la facture de 9 %.

D'autres pistes de progrès ont été identifiées par EDF pour réaliser des économies d'énergie et réduire nos émissions de gaz à effet de serre : la maîtrise du temps d'éclairage et la gestion du niveau d'éclairage.

L'installation de variateurs /régulateurs de puissance couplés à des horloges astronomiques permettrait de réaliser des économies d'énergie en réduisant l'intensité de l'éclairage, par exemple entre 23 heures et 6 heures du matin, par une baisse de puissance électrique de 35 à 40 %. Le gain potentiel sur la facture d'électricité : 15 %.

Fort des conseils de l'énergéticien, la commune de Beaufort peut à présent prioriser ses futurs investissements. Le bilan global fait ressortir une économie envisageable de 31 % sur la facture d'électricité de l'éclairage public.

Au final, ce conseil en maîtrise de l'énergie mené avec EDF permettra à la commune de consommer moins, et de consommer mieux, tout en améliorant le confort des Beaufortains...

*William LABERGERIE, expert technico-commercial produits pour EDF*



Bernard BON MARDION

## Lancement du défi :

*“Communes Efficaces en Economies d’Energie”,  
la commune de Beaufort s’engage !*

**Les enjeux énergétiques et environnementaux des années à venir, ainsi que les objectifs de la France en termes de diminution de gaz à effets de serre doivent inciter les territoires à s’engager dans des actions de maîtrise de l’énergie et de développement des énergies renouvelables.**

C’est pourquoi, le Conseil Général de la Savoie a décidé de porter le défi “Communes Efficaces en Economies d’Energie” (C3E), missionnant l’ASDER (1) (Association Savoyarde pour le Développement des Energies Renouvelables) pour mettre en place cette action innovante.

L’esprit de ce défi C3E est de cibler la sobriété énergétique par une sensibilisation et des adaptations de comportements de tout un chacun. Il s’agit d’entrer dans une démarche de transition énergétique en suivant la logique du scénario négaWatt (cf. page 18). Celui-ci nous montre qu’il est possible d’atteindre une production 100 % énergies renouvelables sur le territoire national en 2050, à condition d’agir impérativement sur trois leviers simultanément : la sobriété, l’efficacité et les énergies renouvelables.

Ce défi C3E s’inscrit donc sur l’axe de la sobriété énergétique.

Il s’agit de suivre les consommations sur un périmètre choisi par la commune (bâtiments publics et éclairage public), de sensibiliser les usagers, pour leur faire adopter des comportements de sobriété énergétique. L’objectif étant de diminuer les consommations, tout en conservant un confort équivalent.

Pour cela, l’ASDER a élaboré une série d’outils (guide pratique, outils de suivi, de communication...) qui assisteront les collectivités candidates dans cette dynamique de transition énergétique.

L’objectif à terme étant évidemment d’aller vers moins de dépendance vis-

à-vis des énergies fossiles et fissiles (polluantes, chères et de moins en moins disponibles) et de développer des filières locales d’énergies renouvelables (biomasse, solaire...), non dépendantes du contexte géopolitique et économique mondial.

17 communes savoyardes<sup>2</sup> ont montré leur volonté de s’engager dans la sobriété énergétique, ce qui représente un périmètre de suivi d’une soixantaine de bâtiments publics (mairies, écoles, salles polyvalentes...) et un peu plus d’une trentaine de secteurs d’éclairage public.

A côté de ce suivi, des animations de sensibilisation sont mises en place par l’ASDER, dans les écoles primaires participantes, afin de faire découvrir aux enfants ce qu’est l’énergie, ses utilisations ainsi que les problèmes engendrés.

(1) Espace Info Energie de la Savoie.

(2) Thénésol, Termignon, Lanslevillard, Serrières-en-Chautagne, Cruet, Chindrieux, Saint-Béron, Mery, Mouxy, Beaufort, Drumetaz-Clarafond, Gilly-sur-isère, Montmélian, Jacob-Bellecombette, Barberaz, La Motte-Servolex, Albertville.



## RAPPEL DES SUBVENTIONS DISPONIBLES EN FAVEUR DES ENERGIES RENOUVELABLES

• La Commune de Beaufort subventionne les énergies renouvelables

La Commune a décidé, en plus des aides déjà existantes, de donner un coup de pouce à certaines installations afin de développer les énergies renouvelables.

- Les aides sont les suivantes :
- Chauffe-eau solaire individuel (CESI) : 60 €/m<sup>2</sup>
  - Système solaire combiné (SSCI) : 60 €/m<sup>2</sup>
  - Chaudière automatique au bois (BOIS) : 500 €
  - Poêle bois à haut rendement énergétique : 150 €
  - Isolation thermique : 250 €
  - Récupération d’eau de pluie système intégré : 150 €

Montants attribués par la commune depuis la mise en place du dispositif :

2010 : 2 580 €

2011 : 1 828 €

2012 : 454 €

• Le conseil Général de la Savoie

Le Département propose d’accompagner la mise en œuvre de travaux liés à l’efficacité énergétique de l’habitat (travaux de rénovation énergétique uniquement (isolation et changement de fenêtre) et à l’installation d’équipement utilisant les énergies renouvelables pour tous les particuliers (résidence principale uniquement, propriétaire ou bailleur). Exemples :

- Système solaire combiné individuel (SSCI)
- Chauffe-eau solaire individuel (CESI)
- Chaudière automatique au bois granulé (BOIS)
- Pompe à chaleur géothermale (PAC-GEO)

La demande de subvention est à réaliser avant l’engagement des travaux qui ne pourra être déclenché qu’après accord écrit du service instructeur du Département.

Pour toutes informations concernant les travaux éligibles à ces aides et les modalités d’obtention, le Conseil Général a mis en place un guichet unique “maîtrise de l’énergie” : [http://www.cg73.fr/id\\_aide/137/2758-infos-pratiques.htm](http://www.cg73.fr/id_aide/137/2758-infos-pratiques.htm)

HOTEL DU DEPARTEMENT  
Guichet unique “Maîtrise de l’énergie”  
BP 1802 - 73018 CHAMBERY CEDEX  
Tel. 04 79 96 75 24 / 04 79 96 75 22  
[www.cg73.fr](http://www.cg73.fr)

## • Arlysère propose des aides financières et des conseils gratuits

L'Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat (OPAH) Maîtrise de l'Energie 2012-2016 lancée par Arlysère s'adresse aux propriétaires privés occupants qui souhaitent réaliser des travaux pour :

- Lutter contre l'habitat insalubre ou dégradé (humidité, absence de chauffage, amiante, plomb...)
- Améliorer la qualité énergétique des logements (exemple : isolation, menuiseries, chauffage, énergies renouvelables...)
- Adapter les logements aux personnes âgées et/ou handicapées (douche à l'italienne, siège monte escalier, rampe d'accès à l'habitation...)

Des permanences seront assurées les 4 premiers jeudis de chaque mois, de 9 heures à 12 heures, dans les locaux du Syndicat Arlysère à Albertville.

Pour toute information, contacter le numéro gratuit de l'OPAH Arlysère : 0 800 200 451 ou sur le site internet <http://www.arlysere.fr>

Attention, ne démarrez pas les travaux avant d'avoir contacté l'équipe d'animation de l'OPAH et avant le dépôt du dossier de demande d'aide. Les travaux doivent être réalisés par des professionnels du bâtiment.



# Energie Eau Naturel

## cette jeune entreprise de Beaufort oriente ses clients vers les énergies renouvelables



**J'ai créé mon entreprise Energie Eau Naturel en 2010. Mon activité se partage entre la plomberie et le chauffage. Je travaille essentiellement dans le Beaufortain qu'il m'a été cher de retrouver après quelques années passées à travailler en Haute-Savoie en tant qu'installateur dans le solaire et le chauffage au bois.**

J'essaie d'orienter le plus possible mes clients vers les énergies renouvelables car c'est une logique pour moi. Mais difficile de casser les idées reçues ! Les dérivés pétroliers (fioul, gaz) et l'électricité (74 % de nucléaire en France) séduisent bizarrement plus que le bois ou le solaire, qui sont pourtant des ressources 100 % locales...

Par exemple, les technologies actuelles permettent de ne charger qu'une à deux fois par jour sa chaudière bois bûches. De plus, elles sont moins polluantes et le rendement est bien meilleur qu'auparavant.

Les chaudières automatiques bois déchiqueté ou granulés sont fiables et performantes. Elles offrent un approvisionnement local et le confort d'une chaudière entièrement automatique qui s'allume et s'éteint toute seule. Le bois déchiqueté est distribué par l'Association de Gestion du Bois du Beaufortain (AGBB) (cf. page 14) et l'on trouve des producteurs de granulés en Savoie et Haute-Savoie.

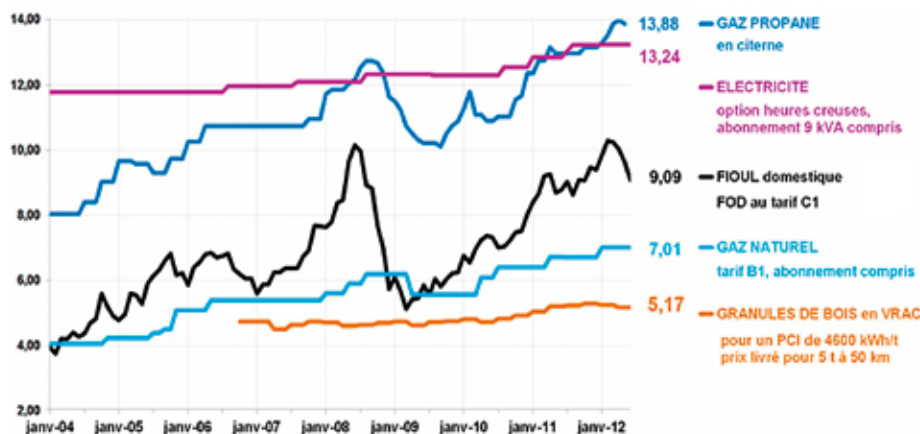
Le solaire thermique peut être également très intéressant pour le chauffage et l'eau chaude sanitaire. Il suffit de bien adapter l'installation en tenant compte de l'orientation, de la neige et de l'ombre des montagnes. C'est pourquoi une étude est impérative et les résultats orientent complètement la suite du projet. Les performances sont là, mesurables et elles surprennent souvent les utilisateurs.

Malgré un surcoût à l'installation, à moyen terme, l'investissement de départ sera rentable aux vues de l'évolution du prix des énergies comme le montre ce graphique.

Alors pourquoi ne pas miser sur le local ? Le prix du bois évolue peu et le soleil restera toujours gratuit !

Alexis IMPERATORE

Evolution du coût des énergies en centimes d'euros TTC/kWh PCI pour un usage en chauffage central automatique - source: SOeS - Propellet France au 2nd Trimestre 2012



## La production de plaquettes forestières avec l'Association Gestion du Bois du Beaufortain



**L'Association Gestion du Bois du Beaufortain (AGBB) est née en 1998. A l'époque s'est posée la question du remplacement de la chaudière fuel du collège et le choix s'est porté sur une chaufferie bois. Ce nouveau réseau de chaleur chauffe plusieurs bâtiments de la commune. Ce qui représente approximativement l'équivalent de chauffe de 120 à 130 habitations individuelles.**

La commune de Beaufort a investi dans cette chaufferie bois ainsi que dans tous les équipements annexes (hangar de stockage, réseau de chaleur, tracteur, matériel de broyage...).

Dans ce cadre, l'AGBB a été créée afin d'assurer la vente de plaquettes forestières auprès de la commune pour alimenter cette nouvelle chaufferie et pour entretenir et veiller au bon fonctionnement de l'installation.

Des professionnels locaux (bûcherons, débardeurs, artisans, chauffagistes, paysagistes...) se sont donc réunis et organisés pour faire fonctionner cette association et respecter leur engagement vis-à-vis de la collectivité. De plus, l'association a comme mission de vulgariser l'utilisation des plaquettes forestières auprès des particuliers et des collectivités. Pour exemple, cette démarche a permis d'approvisionner une chaufferie bois de 100 kW dans le nouveau centre technique de la Communauté de Communes du Beaufortain.

Au début de la création de l'AGBB, l'association ne disposait que d'un seul

client : la commune de Beaufort. A ce jour, elle fournit, en plus de la commune, une dizaine de particuliers en plaquettes forestières. L'AGBB produit et livre l'équivalent de 4 000 mètres cubes Apparent de plaquettes (MAP) par an, ceci représente 400 000 litres de fuel.

Par ailleurs, l'AGBB est engagée dans un contrat "Bois Qualité +", l'association s'engage à fournir une prestation de service de qualité au client au-delà de la qualité du bois et s'engage à fournir le client en plaquettes forestières, peu importe les circonstances (Pour en savoir plus sur ce label, rendez-vous sur le site [www.fibra.net](http://www.fibra.net), rubrique "Bois énergie").

### Les étapes de l'exploitation forestière à la livraison au consommateur :

- **Origine du bois** (le bois est local, il provient du canton du Beaufortain). Le bois provient :
  - des sous-produits des scieries,
  - des sous-produits des charpentiers (exemple : copeaux),
  - de la forêt (chablis, arbres tombés, cassés, arbres secs et morts, bois qui ne repartent pas en scierie...),
  - une petite partie broyée par les entreprises d'espaces verts.
- **Transformation et stockage** : le bois est broyé en plaquettes (soit sur site ou au hangar à Marcôt). Les plaquettes sont ensuite stockées sous le hangar pour le séchage.
- **Distribution et vente** : les plaquettes sont distribuées pendant la saison de chauffe par camion benne ou benne souffluse.

Toutes ces étapes de prélèvement, de transformation, stockage et de distribution se font localement dans un rayon maximal de 15 km (circuit court). Le but est donc de travailler au niveau local. Des contrats d'approvisionnement ont été signés avec des entreprises (exemple : coupe à câbles, chablis). Elles sont tenues de laisser le bois énergie sur place et de ne pas repartir avec pour qu'il soit utilisé à des fins locales.

### Quel est l'intérêt de cette activité locale ?

- Favoriser le soutien au bois énergie, une ressource naturelle valorisée (ressource locale et abondante).
- Ressource renouvelable (par exemple, pour faire fonctionner la chaufferie collective à Beaufort, il faut 7 hectares de forêt par an). Au bout de 50 années, on renouvelle ce que l'on a coupé à condition d'une gestion durable de la forêt.
- Emplois locaux et participation à la vie locale par les employés.
- Organisation d'une filière bois locale et de ses maillons (producteur forestier, scieries, charpentier, client...).
- Valorisation des sous-produits des scieries, charpentiers locaux...
- Participation à l'entretien du paysage rural.
- D'un point de vue environnemental : le bois énergie a un bilan neutre vis-à-vis des gaz à effet de serre : on dit qu'il a un bilan carbone nul. En effet, la quantité de dioxyde de carbone (CO<sub>2</sub>) absorbée et stockée durant la croissance de l'arbre est environ la même que celle qui est rejetée lors de la combustion du bois. Contrairement aux filières fossiles, on réduit l'impact sur le réchauffement climatique.
- Chaque fois que l'on produit 1 m<sup>3</sup> de bois broyé en plaquettes forestières, on économise l'équivalent de 100 litres de fuel. On économise également le coût lié à son transport. En effet, le transport des plaquettes forestières émet moins de rejets de CO<sub>2</sub> dans l'atmosphère du fait qu'il s'agit d'une ressource locale, ce qui n'est pas le cas du fuel par exemple.



## Vers une deuxième chaufferie Bois à Beaufort

### Quelles évolutions pour "demain" ?

La commune de Beaufort a pour projet de réaliser une deuxième chaufferie collective.

L'objectif est de fédérer tous les acteurs, tous les partenaires (y compris les propriétaires privés) et de :

- s'organiser de manière collective,
- limiter les investissements lourds, optimiser l'utilisation du matériel et maintenir le savoir-faire local,
- donner l'accès à cette ressource locale à tous ceux qui le souhaitent,
- sensibiliser tous les propriétaires forestiers afin de ne pas laisser repartir la matière première.

*Didier GACHET,  
président de l'AGBB*



Il y a de cela plus de dix ans, les élus de l'époque avaient fait le pari du bois énergie en construisant une chaufferie collective bois, montrant, s'il fallait le prouver, que la forêt est incontestablement une richesse pour la commune.

Cette chaudière de 900 kW permet de chauffer : la maison de retraite (l'ancienne et maintenant la nouvelle), le collège, le gymnase, le Confluent (bâtiment de la communauté de communes) et des logements privés dont ceux de l'OPAC.

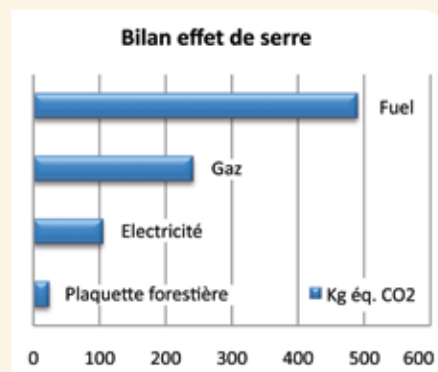
Cette chaudière a permis le développement d'une filière économique locale utilisant une ressource locale. En effet, afin de produire de la plaquette forestière, outre l'exploitation du bois, il est nécessaire de sécher et de livrer cette énergie. De plus, le bois utilisé est du bois que l'on aurait pu scier donnant une valeur à ce qui était considéré comme un "sous-produit".

Fort de cette expérience, la commune a étudié la faisabilité d'une deuxième chaufferie bois qui serait située en rive droite du Doron cette fois. Celle-ci, d'une puissance équivalente à la première permettrait de chauffer plusieurs bâtiments communaux ou intercommunaux : bâtiment des pompiers, piscine, gendarmerie, écoles, office de tourisme, bâtiment de la pharmacie, mairie, bâtiment de la poste, bâtiment de la perception et des bâtiments privés s'ils souhaitent se raccorder : coopérative, logements privés et OPAC. La

localisation de cette nouvelle chaufferie n'est pas encore définie

Pour résumer, la chaufferie existante et ce projet de 2e chaufferie permettent :

- Le développement économique local.
- L'utilisation d'une ressource noble, proche et renouvelable : le bois.
- La limitation de notre impact sur l'effet de serre comme le montre le graphique ci-dessous (sources ADEME) :

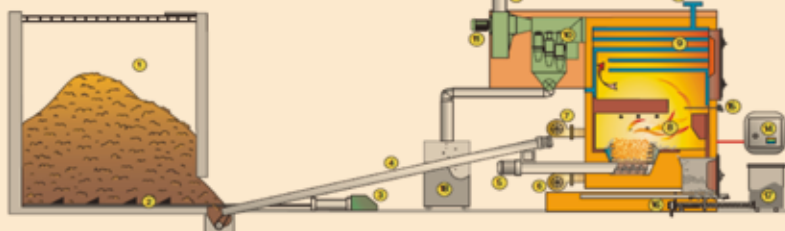


Pour en savoir plus : [www.ademe.fr](http://www.ademe.fr),  
<http://www.ofme.org/bois-energie/>,  
<http://www.fibra.net>,

*Pascal COMBAZ DEVILLE,  
président de la commission  
Environnement*

### Comment fonctionne la chaufferie bois de Beaufort ?

Schéma de principe de la chaufferie



1. Silo d'alimentation
2. Dessileur à racliers
3. Vérins hydrauliques
4. Vis de transfert
5. Vis d'alimentation
6. Ventilateur d'air primaire
7. Ventilateur d'air secondaire
8. Chambre de combustion
9. Échangeur de chaleur
10. Dépoussiéreur multicyclone
11. Extracteur de fumée
12. Cheminée
13. Départ réseau de chaleur
14. Armoire de régulation
15. Sonde de température
16. Vis de décendrage
17. Conteneur à cendres
18. Conteneur à poussières



La chaudière bois (à gauche) et la chaudière fioul (à droite).

## Bâtiments communaux :

*diagnostic énergétique, préconisations et planification de travaux*

**En 2010, des étudiants de l'ASDER ont réalisé un pré-audit énergétique sur 12 bâtiments communaux.**

Une synthèse des performances énergétiques de ces 12 bâtiments a été réalisée et les plus énergivores ont été identifiés. Des axes d'améliorations avaient été formulés.

Dans la continuité et, pour approfondir ce premier travail d'état des lieux, la commune a sollicité l'ASDER pour réaliser cette fois un diagnostic énergétique complet sur deux bâtiments ciblés (la mairie de Beaufort et l'école primaire de Beaufort) en fonction d'un budget alloué.

Un plan pluriannuel a été proposé avec des préconisations de travaux sur plusieurs années (exemple : amélioration de l'isolation du plancher des combles, des combles, isolation des murs extérieurs, création d'un SAS, changement de portes...). Ces préconisations ont été chiffrées ainsi que les gains d'énergie générés. Un bilan économique a été effectué pour chaque proposition de travaux (analyse du retour sur investissement)...

A ce jour, ce programme de rénovation énergétique est à l'étude.



En parallèle, des actions de sobriété énergétique ont également été présentées auprès de l'équipe enseignante de l'école primaire de Beaufort dans le cadre du défi "Communes efficaces en économie d'énergie" (exemple : ne pas laisser les appareils électriques en veille...).

## Economies d'énergie, isolation et énergies renouvelables, l'ASDER vous conseille

**Vous avez un projet de construction de maison ? Vous souhaitez rénover votre logement ? Vous souhaitez utiliser des énergies renouvelables ?**

**Contactez l'ASDER, Association Savoyarde pour le Développement des Energies Renouvelables, soutenue par l'ADEME, la Région Rhône-Alpes et le Conseil Général de Savoie.**

Sur les questions d'économies d'énergie, d'isolation, d'éco-construction ou rénovation, d'énergies renouvelables, les conseillers de l'ASDER peuvent vous informer gratuitement et en toute indépendance vis-à-vis des fournisseurs et installateurs.

Des aides financières peuvent vous aider à améliorer l'isolation de votre logement, installer un chauffe-eau solaire ou une chaudière bois. Les conseillers sauront vous guider dans vos démarches administratives pour obtenir les aides selon votre projet et vos conditions de ressources.



La réglementation évolue vers des exigences de "basse consommation".

Un habitat performant BBC "basse consommation" peut consommer jusqu'à 6 fois moins qu'un habitat construit dans les années soixante ! C'est possible pour une construction neuve mais aussi en rénovant de l'existant. L'ASDER organise régulièrement des visites de telles maisons. Voir l'agenda sur le site [www.asder.asso.fr](http://www.asder.asso.fr)

**Une priorité : il faut agir sur l'isolation. L'épaisseur de l'isolation va influencer directement sur la consommation d'énergie du bâtiment.** Lorsque c'est possible, l'isolation la plus performante se fait par l'extérieur.

### Recommandations pour obtenir un logement neuf ou rénové "basse consommation"

Réglementation thermique RT 2012, depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2013 pour l'habitat individuel

Type de paroi	Niveau d'isolation requis (en équivalent laine minérale)
Toiture	25 à 30 cm minimum
Murs	15 à 20 cm minimum ou monomur d'environ 50 cm
Fenêtres	Double vitrage peu émissif avec gaz rare ou triple vitrage
Plancher	10 à 12 cm minimum

Une fois les besoins d'énergie réduits, installer un système de chauffage performant basé sur les énergies renouvelables (en Savoie, essentiellement solaire et bois) permet de réaliser un investissement respectueux de l'environnement.

Les systèmes solaires permettent de couvrir jusqu'à 40 % des besoins annuels en chauffage et 60 % des besoins en eau chaude sanitaire pour une habitation en Savoie. Les chaudières

### L'énergie la moins chère et la moins polluante est celle que l'on ne consomme pas !

- 1 Fort de ce principe, adoptez une **démarche économe** qui ne nécessite pas d'investissement et qui a un temps de retour immédiat ;
- 2 Privilégiez la **conception et l'isolation de votre maison** pour réduire les pertes d'énergie ;
- 3 Pensez aux **énergies renouvelables** de faible impact environnemental.



automatiques alimentées directement depuis le silo de stockage (plaquettes ou granulés) assurent le chauffage et la production d'eau chaude de l'habitation. Elles peuvent s'utiliser aussi bien en logement individuel que collectif.

## Eco-gestes : économies d'énergie au quotidien dans son logement

Dans l'objectif de réduire votre facture énergétique tout en préservant l'environnement, les conseillers de l'ASDER, Espace Info Energie de Savoie, vous accueillent pour des conseils personnalisés gratuits sur la maîtrise de l'énergie et les énergies renouvelables :

Permanence à BEAUFORT : 2<sup>ème</sup> mercredi du mois de 9 heures à 13 heures  
RdV au 04 79 38 31 69

### Contact ASDER :

La Maison des Energies  
562 Avenue du Grand Ariétaz  
CHAMBERY - Tél. : 04 79 85 88 50  
info@asder.asso.fr  
www.asder.asso.fr  
Programme des visites de sites et conférences dans l'AGEND'ASDER téléchargeable sur  
www.asder.asso.fr

## FACILES ET ECONOMES :

*trucs et astuces pour économiser l'énergie.*

### 1) Eteindre les veilles

Des équipements tels TV, ordinateurs, etc. consomment encore de l'électricité quand ils ne fonctionnent plus car ils sont en mode veille. On croit son ordinateur éteint or tant qu'il n'est pas physiquement débranché, il est en veille et utilise encore 20 à 40 % de sa consommation en marche ! LA solution simple et efficace : connecter l'ensemble de son équipement informatique par exemple, à une multiprise à interrupteur, qu'il est alors très facile d'éteindre après usage.

Globalement, la facture d'électricité est majorée de 10 % en laissant les appareils en veille. Ils sont très nombreux et consomment 24 h/24, 365 jours par an. C'est de l'énergie perdue ! A la maison, vous pouvez économiser jusqu'à 400 kWh/an en éteignant complètement vos appareils.

### 2) Economie d'électricité et éclairage peuvent-ils aller de pair ?

Deux conseils majeurs pour optimiser son éclairage tout en faisant des économies d'énergie : d'abord, optimiser l'éclairage naturel en faisant avant tout appel au bon sens : placement des meubles, ouverture des volets, couleur de la pièce, brillance des peintures, nettoyage des vitres... Ensuite, savoir choisir un éclairage artificiel adapté à ses besoins (pièce de vie, coin lecture...).

A savoir sur les lampes basse consommation : elles peuvent sembler chères à l'achat par rapport aux anciennes ampoules à incandescence mais étant donné qu'elles consomment

4 fois moins d'électricité, le surcoût est amorti en un an environ. Jusqu'à récemment, elles ne supportaient pas les allumages et les extinctions répétés (minuterie, escalier, toilette...) mais c'est désormais possible en choisissant bien des lampes fluo compactes dédiées à ce type d'utilisation.

Quelques petits gestes qui font de grandes économies :

10 minutes d'éclairage inutile 3 fois par jour = 5 jours d'éclairage en continu au bout d'un an !

A puissance égale, un appareil poussièreux peut produire un flux lumineux inférieur de 40 % à celui d'un appareil propre.

### 3) Economies de chauffage

- Au-delà de 19 °C, chaque degré de plus coûte en moyenne 7 % sur la facture de chauffage !

- Pensez à fermer rideaux et volets à la nuit tombée, cela peut réduire la déperdition de chaleur de la fenêtre jusqu'à 60 %. Cette économie peut atteindre 10 % du chauffage. De plus, cela va diminuer la sensation d'inconfort provoquée par l'effet de paroi froide qui conduit souvent à augmenter d'1 ou 2 degrés le chauffage ! A l'inverse, en journée, il faut favoriser au maximum les apports de chaleur gratuits par le soleil !

- Pensez à dépoussiérer vos radiateurs, la poussière bride leurs performances. Vous pouvez gagner jusqu'à 10 % d'économies d'énergie très facilement.



### Défi Familles à énergie positive

L'hiver dernier, 8 familles de Beaufort ont constitué une équipe pour relever le Défi Familles à énergie positive organisé dans le département par l'ASDER. Résultat, l'objectif de diminuer de 8 % la facture d'énergie, uniquement par des changements de comportement à la maison, a été dépassé... le groupe a atteint les 10 % d'économies ! En France, le défi a représenté plus de 6 millions de kWh économisés.

Un site plein d'infos :

<http://savoie.familles-a-energie-positive.fr/>

Comment améliorer la performance thermique de son logement en visant l'objectif BBC, basse consommation, avec l'aide d'un conseiller Info

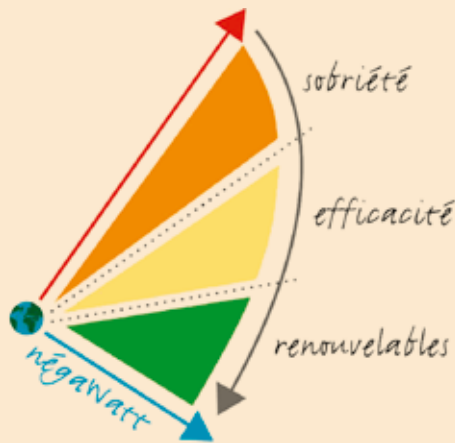
## NégaWatt, vous dites ?

Le terme “négawatt” désigne le fait d'économiser des mégawatts d'énergie par un changement de comportement ou de technologie, pour les transformer en “négawatts”.

Pour Thierry Salomon\*, coauteur du Manifeste négaWatt, publié début janvier 2012, “il y a un gigantesque gisement fait des innombrables possibilités d'économiser l'énergie dans nos maisons, nos voitures, nos ordinateurs, et aussi dans l'urbanisme, notre mode d'alimentation ou encore nos besoins de mobilité. Pour “extraire” ces “négawatts”, deux approches: l'investissement dans l'efficacité des appareils électriques (veiller aux étiquettes A++), qui permet une baisse de la consommation à service rendu égal, mais aussi une politique de sobriété, qui consiste à traquer les gaspillages – et qui a l'avantage d'être gratuite! En combinant les deux, on diminue de 45 % notre consommation d'énergie”.

A partir de cette approche tout à fait réaliste, en menant en parallèle sobriété énergétique, efficacité énergétique et un véritable développement des énergies renouvelables, les experts de l'association négaWatt ont établi un scénario pour l'avenir énergétique de la France montrant qu'il est possible d'être indépendant au niveau énergétique d'ici 2050, avec 90 % d'énergies renouvelables.

En conférence, Thierry Salomon a l'habitude de donner des exemples



concrets de notre quotidien pour nous inviter à réagir face aux habitudes: “Nous baignons dans une douce torpeur de l'ébriété énergétique. Chaque panneau vidéo publicitaire consomme 6 000 kWh/an, autant que la consommation annuelle d'électricité de deux familles!” Un appel à s'engager dans la construction d'une société réconciliée avec son environnement !

\* Thierry Salomon est coauteur du Manifeste négaWatt, publié début janvier 2012, présentant les 10 mesures à prendre rapidement pour engager la France dans la voie de la transition énergétique. Disponible en librairie ou sur le site [negawatt.org](http://negawatt.org). Synthèse du scénario : cf dossier de la lettre de l'ASDER de janvier 2012 disponible sur le site internet de l'ASDER : <http://www.asder.asso.fr>

*Des solutions de chauffage collectif existent pour les particuliers... Témoignage :*

**Lors de notre projet de construction, en 2009, dans le hameau du Bersend, nous ne savions pas quel mode de chauffage installer.**

Nos voisins (Mme et M. Roger VIALLET et Mme et M. Henri BRETTE) possédaient des chaudières fioul et souhaitaient en changer : nous avons donc eu l'idée de regrouper et de réaliser une chaudière à plaquettes bois commune et d'y raccorder les 3 habitations par l'intermédiaire d'un réseau de chaleur, après avoir visité l'installation de Mme et M. BOUVIER Jean-Paul à Queige.

Ce réseau a été étudié par l'ASDER et finalisé par notre chauffagiste Energie Eau Naturel (Alexis IMPERATORE).

Nous avons créé une association « Douce Chaleur du Verrey » pour gérer le fonctionnement de l'installation et les travaux ont été réalisés en automne 2011.

Nous avons choisi une chaudière de marque Heizomat (Allemagne) que nous connaissions un peu, puisque 5 chaudières de cette marque étaient déjà installées sur la commune de Beaufort. Nos plaquettes forestières proviennent de l'AGBB (Association de Gestion du Bois du Beaufortain) qui nous livre en vrac par camion.

Nous sommes plutôt satisfaits de cette installation après la première saison de chauffe (incomplète puisque les maisons ont été raccordées les unes après les autres au cours de l'hiver). Nous aurons plus de recul après la saison prochaine.

Nous souhaitons remercier la région Rhône-Alpes, le département de la Savoie, l'ASDER et la commune de Beaufort, qui nous ont soutenus dans notre démarche.

Christelle VIALLET  
et Régis GACHET



# 4

# Paysages Espaces naturels

- >> Réflexion à la mise en place d'un espace naturel protégé sur la commune.
- >> Réaliser la 2<sup>ème</sup> chaufferie collective Bois.
- >> Développer des partenariats avec le Conservatoire du Patrimoine Naturel de la Savoie (CPNS), l'ONF et tout autre acteur des espaces naturels.
- >> Mettre en place un suivi précis des balises sur les câbles dangereux des remontées mécaniques.
- >> Sensibiliser les propriétaires fonciers au maintien des paysages ouverts et à l'entretien des espaces.
- >> Sur le domaine skiable, réfléchir à des panneaux de sensibilisation à l'environnement.
- >> Favoriser la production de jardins sur la commune et développer des partenariats avec des AMAP (Association pour le maintien d'une agriculture paysanne): paniers de fruits et légumes de saison

## *Le Conservatoire d'Espaces Naturels de Savoie : quels services possibles pour les territoires ?*

Le Conservatoire est une association dont la mission est la préservation du patrimoine naturel de la Savoie ; pour ce faire, il développe deux métiers :

- Celui de gestionnaire de sites : 75 à travers la Savoie (aucun en Beaufortain), avec à chaque fois l'accord des propriétaires (par acquisition ou convention) un consensus avec communes et acteurs locaux.
- Celui d'accompagnateur des territoires : en incitant et en aidant les collectivités à prendre en charge leurs sites les plus riches ou menacés : aide scientifique et technique, voire administrative (démarches de recherche de financement).

Ces deux métiers ont déjà été mis au service du territoire à travers le Mémento du patrimoine naturel : <http://www.patrimoine-naturel-savoie.org/en-savoir-plus/territoire-dalbertville-ugine>.



Ils s'expriment aussi dans le contrat de bassin versant Arly-Doron-Chaise, sur la base de "plans d'action zones humides" à élaborer pour ou par les collectivités. Véritables tableaux de bord de ce patrimoine majeur du Beaufortain, ces documents apportent une visibilité sur le périmètre des zones humides (déjà largement inventoriées), mais aussi sur leurs statuts, menaces, potentiel... et les mesures à prendre à leur égard, outre le classement N au Plan Local d'Urbanisme. Selon les cas on proposera : baux à clause environnementale, meilleure intégration des abreuvoirs ou captages, obturation ou vannage de drains, valorisation pédagogique... A voir ensuite ce qui peut être fait, toujours financé par le contrat, par les collectivités ou par le Conservatoire !

Le Conservatoire vous donne donc rendez-vous dans les mois à venir, pour le plus grand bien des tritons, des droseras et de l'image du Beaufortain !





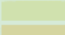
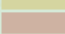

# Paysages / Espaces naturels





## Légende

 ZNIEFF de type 1

Potentialités de reproduction du tétras-lyre


 Faibles  
 À préciser  
 Fortes

 Zones humides

 Limites communales

 Bâti

 Routes

 Cours d'eau

0 550 1100 2200 Mètres  
 1/60 000<sup>ème</sup>

Réalisation : CPNS 2010  
 Sources : DREAL, DDT 73, Conseil général 73, OGM, BD Alti - BD Cartho - BD Topo IGN / RGD73-74

## Beaufortain : une splendide géologie alpine !

**L**a géologie et les paysages expliqués simplement à tous, cela peut être vivant et enrichissant ! C'est en tout cas ma conviction de géologue qui aime transmettre et partager sa passion des cailloux, et c'est aussi mon expérience depuis 2008 lorsque je raconte, entre Beaufort et Roselend, ou bien depuis le Col du Joly, l'histoire du massif du Beaufortain... en 10 cailloux.

Les cailloux racontent l'histoire d'un territoire et sont la base de la biodiversité dans les sols qui les recouvrent. Ils sont la clé pour comprendre le modelé des paysages qui nous entourent. Nous avons de la chance en Beaufortain... tous les types y sont représentés ! Les cailloux profonds de l'écorce terrestre : granites, péridotite ; des roches volcaniques : basaltes ; une palette de roches sédimentaires : dolomie, gneiss, micaschistes, et aussi le tuf ! (cargneule pour le géologue). Ce pourrait être une belle idée de les rassembler et de souligner cette diversité dans un "jardin des gros cailloux du Beaufortain" au cœur d'un petit espace vert !

Du vieux socle recouvert par les sédiments de la mer alpine, aux traces d'ouverture du petit océan valaisan, de sa fermeture, et celles de la collision Afrique/Europe, responsable de la création de l'arc alpin, tout se conjugue en Beaufortain pour raconter une belle histoire illustrant par des paysages "qui parlent" les phénomènes de la tectonique des plaques !

Comprendre un peu mieux la géologie du Beaufortain, c'est aussi comprendre le positionnement des hameaux, tels les Cernix, les Villes-Dessus ou Beaubois, tous les trois sur des vieux schistes plus tendres, à l'érosion glaciaire que les granites d'Outray et de Beaufort contre lesquels ils sont adossés, ou bien le hameau du Bersend sur le replat d'un verrou glaciaire du granite de Beaufort qui barrait la vallée du Doron. Comprendre la barre calcaire du Rocher du Vent replissée sur elle-même... comprendre l'origine du Plan de la Lai suite au retrait des glaciers... Comprendre le massif du Mirantin qui vient disparaître sous les Saisies et le village d'Hauteluze et celui du Mont-Blanc qui s'enfonce sous la crête des Gittes !

La structure "Beaufortain Géo Découvertes", créée en 2012, souhaite porter des projets pour valoriser en Beaufortain la géologie comme un patrimoine en lien avec son environnement.

La première contribution fut de participer avec un coin géologique au nouveau circuit de la Coopérative laitière du Beaufortain, expliquant avec une animation et un paysage, illustré de cailloux, l'origine du massif du Beaufortain et le lien avec des alpages de qualité.

En cours :

- Edition avec le BRGM (Bureau de Recherches Géologiques et Minières) d'une carte géologique simplifiée du massif du Beaufortain,
- Contribution à l'explication des paysages pour la Promenade Savoyarde de Découverte autour du lac de St-Guérin,
- Edition des Actes du premier Géofestival® sur la géologie des barrages,
- Préparation pour l'été 2013 du 2<sup>ème</sup> Géofestival® du Beaufortain sur le thème "Des pierres et des hommes en Beaufortain",
- Discussion avec l'Inspecteur d'Académie pour envisager une mallette pédagogique sur le Beaufortain pour les programmes SVT de collège et lycée.

Et en projet :

- Un petit livre sur les 25 curiosités géologiques du Beaufortain, avec le BRGM
- Une Géo Route, pour expliquer simplement cette très belle coupe géo-



*Le socle du Massif du Mont-Blanc s'enfonce et disparaît sous les sédiments de la mer alpine, vue depuis la Crête des Gittes.*



*Sédiments calcaires de la mer alpine finement plissés, sur la piste Boudin - Les Colombières.*

logique des Alpes reliant Albertville à Bourg-St-Maurice

- Explication de beaux panoramas du massif
- Panoramas géologiques autour des refuges...
- Et pourquoi pas, un jour, un film 3D avec vues aériennes pour illustrer la genèse des Alpes à partir des massifs du Mont-Blanc et du Beaufortain !

Vivre toujours plus enraciné, rester curieux de ce qui nous entoure, voir, lire et comprendre toujours plus les paysages nous environnant au quotidien... passionné des cailloux et du Beaufortain, j'apprécie, à ma place, si je peux un peu y contribuer !

*Gilles De Broucker  
(géologue), président de  
"Beaufortain Géo Découvertes"*

# La Forêt communale de Beaufort

La forêt de Beaufort est identifiée comme la plus grande forêt communale de Savoie avec une superficie de 2441 ha. C'est une forêt extrêmement diversifiée et sans doute une qui concentre toutes les particularités et fonctions que l'on attend de la forêt.

### La production de bois

La forêt communale de Beaufort produit du bois, essentiellement de l'épicéa. La croissance lente du fait de l'altitude n'est pas forcément un gage de qualité : les bois qui se développent sur des terrains en mouvement, même légers, sont en constante recherche d'équilibre et donnent des bois nerveux de qualité médiocre. Mais la grande qualité existe significativement dans de multiples secteurs (le Bersend, Marcôt, le Cuvy...). Les bois de Beaufort ont une réputation régionale méritée. Les feuillus sont peu représentés et pratiquement non utilisés en dehors du chauffage. Certains feuillus, l'érable par exemple, mériteraient beaucoup mieux, mais l'usage n'est pas là.

Un créneau se développe, le bois énergie : le montagnard a toujours utilisé le bois pour se chauffer. Mais avec le développement des chaudières automatiques à plaquette (bois déchiqueté) il existe des possibilités nouvelles pour valoriser localement les sous-produits et le bois déclassé : bois d'éclaircie, chablis sec, bois partiellement déclassé...

Derrière l'exploitation et la production de bois, il y a un élément fort du tissu social et de l'activité économique : rete-



nons le slogan "l'exploitation annuelle de 300 m<sup>3</sup> de bois génère globalement l'équivalent d'un emploi". Une des conclusions du Grenelle de l'environnement est de mobiliser plus de bois, ce matériau magique, qui ne consomme que de l'énergie solaire pour sa fabrication (contrairement au béton, à l'acier, au verre...), stocke du carbone en absorbant du gaz carbonique, et génère de l'emploi en milieu rural.

Actuellement, la commune de Beaufort cherche, avec les acteurs de la filière bois, à mieux mobiliser le bois énergie de sa forêt, afin d'assurer le fonctionnement

de chaudières collectives communales. Pas question, bien sûr, de brûler du bois de qualité à usage noble et rémunérateur pour le propriétaire ; mais la mise en place d'un ou plusieurs systèmes permettant de mobiliser ce bois énergie représente un enjeu social, énergétique, environnemental et financier certain.

### La protection

Avec la pente, les arbres sont autant d'obstacles pour les pierres. La forêt stabilise le manteau neigeux, sécurisant les routes, les maisons et villages. Les arbres et leurs racines fixent les berges des ruisseaux et torrents. Nous voyons souvent des pierres atterries sur les routes, mais si nous pouvions voir toutes les pierres bloquées contre un arbre!!!

Les racines constituent également un superbe réseau de filtres naturels : les captages d'eau situés en forêt posent le moins de contraintes contrairement aux captages en zone agricole qui apportent de multiples contraintes de gestion.

### Le loisir et l'accueil du public

Les sentiers de gestion et de circulation d'hier sont en partie devenus des itinéraires de promenade, pédestre ou autre. L'office du Tourisme assure la promotion de ces itinéraires mais il n'y a pas que les touristes qui aiment se promener en forêt... Et en forêt de Beaufort, il y en a pour tous : du long, du court, du plat, du raide, du facile, du difficile, du balisé, du sauvage, des parcours d'été, des parcours d'hiver. Les itinéraires dits "de confort" ou accessibles au handicap, mériteraient d'être davantage développés. La station de ski offre des pistes circulant dans un environnement forestier.

Avec un pied dans la forêt, la chasse est à la fois une activité de loisir et de gestion de la faune sauvage, avec ses traditions, ses passions, sa technique et son aspect sportif certain.

Outre ces trois fonctions essentielles, la fonction paysagère de la forêt de Beaufort est indiscutable (y a-t-il un endroit de la

La production de la forêt communale de Beaufort est évaluée à 4400 m<sup>3</sup> par an ; en fait chaque année, elle produit un volume supérieur, mais dans des zones inaccessibles ou inexploitable. D'ailleurs, du fait du relief, de la pente, la production évoquée n'est pas atteinte, malgré le développement des techniques de câblage dont le renouveau depuis une vingtaine d'années a permis de mieux exploiter la forêt, en respectant par exemple les contraintes des périmètres de captage de source. Le développement de la desserte forestière reste un moyen de mieux gérer la forêt de Beaufort, mais il faut reconnaître que cette vision heurte les randonneurs et amateurs de sites vierges.



commune de Beaufort où l'on ne voit pas de forêt ?!).

La forêt de Beaufort contient de multiples autres richesses :

- des espèces (végétales ou animales) rares ou protégées,
- des associations végétales autant diversifiées que remarquables, répertoriées au niveau de l'Europe, qui constituent une richesse patrimoniale nationale (voire plus) indiscutable.

Peu de statuts de protection concernent la forêt communale de Beaufort. Certains aimeraient qu'il y en ait davantage, afin d'acter cette richesse et biodiversité. Parce qu'il n'y a ni réserve biologique, ni réserve naturelle, ni arrêté de biotope, ni parc, certains pourraient penser ou se laisser à penser qu'il n'y a rien d'intéressant dans le milieu naturel de Beaufort (notre société aime tant les labels et la communication !). D'autres préféreraient une charte de gestion raisonnée qui s'applique partout, avec du bon sens.

La forêt communale de Beaufort mérite que l'on approfondisse cette réflexion. **Les élus ont déjà fait le choix de s'engager dans une gestion durable de la forêt de Beaufort en adhérant au label PEFC (terme anglais signifiant " programme de certification européenne de la forêt"), acceptant les contraintes induites par ce choix.**

Notons que la forêt de Beaufort présente un bilan financier global positif, et que, comme partout ailleurs, seule la production de bois apporte un financement ; aucune des autres fonctions de la forêt, n'apporte de financement spécifique, malgré le service rendu. Sans le moindre esprit chauvin, la forêt communale de Beaufort excelle dans tous ces domaines !

**Mais ce palmarès a une rançon !** Au niveau de la gestion dans laquelle il faut de plus en plus procéder à des choix, des arbitrages qui ne plaisent forcément pas car ils apportent des contraintes, de plus en plus de contraintes...

Lorsqu'une coupe de bois se déroule au voisinage immédiat d'un sentier touristique, la sécurité interdit la cohabitation : ainsi sommes-nous obligés d'interdire ces coupes pendant la saison touristique, pour que tout se passe bien pour les touristes que l'on accueille et qui ne connaissent pas forcément toutes les règles de prudence. Les professionnels du tourisme com-



prennent très bien ce type de mesure qui commence à poser de multiples difficultés pour les bûcherons et acheteurs de bois : dans les parcelles en altitude, situées au revers, la neige part tardivement, et les sols plutôt fragiles doivent se ressuyer avant de pouvoir supporter les charges des tracteurs et grumiers. Et dès la fin septembre, les sols mouillés ne se ressuient plus ; gare aux dégâts ! La Savoie étant un pays d'accueil touristique, ce cas de figure se retrouve aux quatre coins du département et atteint une limite critique pour cette activité professionnelle. Comme le font remarquer les bûcherons, ce ne sera jamais en hiver que les exploitations forestières montagnardes se réaliseront ! En plaine, les exploitations forestières s'effectuent préférentiellement en hiver, hors sève.

De même, la richesse environnementale de la forêt se heurte (logiquement) aux équipements que les aménagistes (élus ou privés) veulent mettre en œuvre pour le développement local. La réglementation plus exigeante en matière environnementale, les procédures de plus en plus complexes, les chartes environnementales, compliquent et imposent des délais de réalisations plus longs (y compris pour les projets et travaux forestiers).

Tous ces enjeux concernant la forêt de Beaufort imposent des choix, pas faciles à trancher.

**Jean-Luc JODELET, Responsable ONF de l'Unité territoriale Beaufortain/Val d'Arly**

## Et que sera demain la forêt de Beaufort ?

Avec le réchauffement climatique, la forêt poussera plus et plus haut en altitude. L'épicéa sera moins bien adapté à basse altitude. La pression du grand gibier (cervidés) sera plus forte avec un impact croissant sur les jeunes plants qui seront détruits en plus grande quantité : cet équilibre sylvo-cynégétique (entre la forêt et le gibier) sera difficile à trouver et à mettre en œuvre.

La société demandera probablement plus de bois, mais moins ou plus de tout de gros bois. Il y aura peut-être des révolutions techniques qui permettront d'exploiter plus, mieux et moins cher (rêvons un peu !). La mécanisation forestière devrait se développer. Peut-être que l'exploitation des bois en grande longueur (une particularité bien française) ne se fera plus.

Le tourisme sera sûrement encore présent mais certainement sous des formes nouvelles et différentes.

Personne ne peut évoquer ce sujet avec des certitudes, mais la forêt de Beaufort, avec son excellence dans tous les domaines, part d'un bon niveau et saura encore trouver sa place, une place de choix, c'est sûr.



Et puis le grand sapin du Méraillet, le plus grand et le plus gros de la forêt de Beaufort, sera toujours là pour nous impressionner et nous émerveiller !



# La prise en compte de l'environnement en agriculture

L'activité agricole occupe 1/3 de la surface communale, soit près de 5 000 hectares. On compte 60 exploitations bovines lait, 2 éleveurs caprins lait, 1 éleveur ovin lait, une dizaine d'alpages communaux et d'autres alpages privés. L'agriculture joue un rôle environnemental crucial et participe à l'équilibre économique et paysager de la commune. La commune de Beaufort est un territoire à fort enjeu environnemental. Les pratiques agricoles ont évolué pour prendre en compte davantage l'environnement à travers le cahier des charges du Beaufort et à travers différentes actions :

- **60 % en moins de produits phytosanitaires et d'engrais chimiques utilisés** en agriculture en Beaufortain. En effet, on note une évolution des pratiques sur l'utilisation d'engrais chimiques. En majorité, les exploitants ne les utilisent plus. Ceci étant lié à une meilleure sensibilisation depuis ces dernières années ainsi qu'à l'évolution des techniques d'épandage des effluents. On

obtient une meilleure répartition des fumures et donc une meilleure fertilisation des sols limitant la consommation d'engrais chimiques.

- **Gestion des surfaces pastorales :** les exploitants recherchent l'équilibre de leur pâture, les troupeaux sont mieux répartis afin d'éviter les concentrations. Des dessertes, des points d'eau et des plateformes de traites sont aménagés pour améliorer le fonctionnement global de l'alpage et pour le pérenniser dans le temps.

- **Reconquête des terrains difficiles** (fortes pentes) par des opérations de débroussaillage de certaines parcelles (sans utilisation de produits chimiques) grâce à des moyens techniques qui ont évolué (engins...). Cette reconquête permet d'ouvrir ces milieux, de favoriser une biodiversité, de mieux équilibrer les pâtures, d'exploiter et de redynamiser des zones qui étaient alors abandonnées.

- **Amélioration du bien-être de l'animal** (évolution des techniques de traite, des bâtiments, nourriture plus équilibrée, meilleur suivi de l'animal...).

Pour lutter contre les pollutions agricoles liées au stockage et à l'épandage des effluents d'élevage, les exploitants agricoles, via l'adhésion à la CUMA du Beaufortain, disposent de matériel pour traiter et valoriser ces effluents. Une prestation de service de fabrication de compost est réalisée par la CUMA avec un retourneur d'andains. Cette machine permet de fabriquer du compost à travers des techniques de brassage et d'aération pour obtenir une meilleure fermentation. Ce compost est réutilisé par les exploitants agricoles, par le domaine skiable d'Arèches-Beaufort pour amender les pistes de ski, mais également par les particuliers de jardins potagers pour lesquels environ 60 m<sup>3</sup> sont produits par an.

De plus, la CUMA du Beaufortain a acquis un outil innovant : un séparateur de phase (le premier sur le territoire français). Le lisier est pompé, la partie solide est séparée et le jus restant rejeté dans la fosse de stockage. La partie solide obtenue est compostable (délais de 15 jours à 3 semaines). L'objectif est de faciliter la gestion des effluents produits et d'augmenter la capacité de stockage des exploitations, notamment en période hivernale.

*Nicolas BOCHET,  
président de la commission  
Agriculture/Forêt de la commune*



séparateur de phase

# 5

# Eau

- >> Sensibiliser et respecter la réglementation liée au périmètre de protection de captage.
- >> Informer sur le coût de l'eau et inciter à l'économie d'eau.
- >> Mettre en place les chasses d'eau double débit et détecteurs de présence dans les WC publics et les bâtiments communaux.
- >> Réfléchir à la mise en place de cuve de récupération d'eau pluviale sur certains bâtiments communaux.



## L'eau, une ressource précieuse

Sur la commune de Beaufort, deux secteurs font l'objet d'un suivi pluviométrique: Arêches, avec des niveaux moyens de 1284 mm/an et Fontanus, 1581 mm/an.

Depuis 2003, des relevés mensuels des débits des captages communaux sont effectués par le service des eaux. Ces débits, additionnés et comparés à des moyennes annuelles, nous permettent de nous situer, de manière globale, vis-à-vis de la ressource en eau. En fonction des tendances, et des courbes de pluviométries, des mesures d'économie ont pu être adoptées sans attendre des situations de crises.

De manière générale, et sans que ces éléments soient de valeur "scientifique", l'impact du manteau neigeux, principalement en fin de saison, associé aux conditions de fontes, paraît déterminant pour la ressource estivale. Les précipitations ont un rôle plus rapide et moins durable en cours de saison. Une certaine symétrie entre l'accroissement et le décroissement peut être notée. Ces éléments, pour en tirer des conclusions fiables, mériteraient des relevés plus fréquents et seraient à compléter avec la prise en compte d'autres valeurs telles que le vent et les températures...

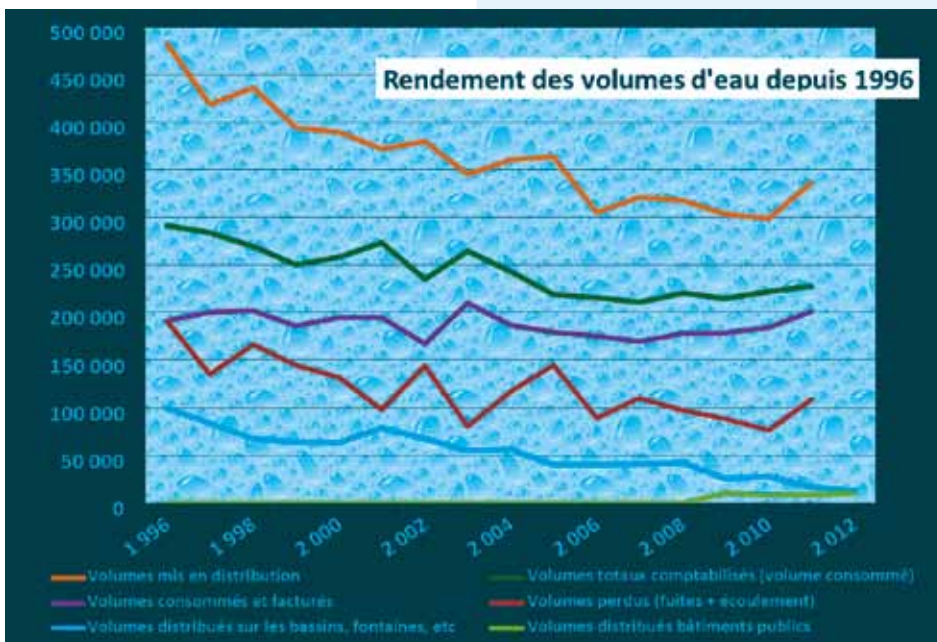
D'après l'Agence européenne de l'environnement "la région alpine a connu une hausse des températures de 2 °C au cours du XXe siècle. Une augmentation de 2,6 à 3,9 °C est attendue au cours de ce siècle..."

Outre les modifications apportées à la variabilité saisonnière des températures, les projections montrent une diminution globale des précipitations ainsi que l'augmentation de la fréquence d'événements climatiques extrêmes (sécheresse, inondations, etc.). La moyenne des précipitations annuelles retenue pour les Alpes est de 1609 mm, soit plus du double de la moyenne européenne (780 mm).

Les changements climatiques notés ont évidemment une répercussion en termes de ressource (voir graphique), mais peut-être aussi en termes de qualité, par le biais de la chimie de l'eau. Ces éléments nous ont amenés à des actions visant à réduire la quantité d'eau prélevée dans le milieu naturel et à considérer cette ressource avec plus d'attention.

A titre d'illustration, le volume prélevé dans le milieu naturel en 1996 était de 482 138 m<sup>3</sup> avec un rendement de 60 %. En 2011, le volume prélevé était de 305 165 m<sup>3</sup> pour un rendement de 73 %. A noter que le rendement doit être analysé au regard de la longueur de réseau et du nombre d'abonnés desservis.

Des améliorations sont encore possibles. Celles-ci passent par des moyens de gestion plus précis du réseau, notamment la télésurveillance qui permet un suivi plus précis des débits. A ce jour, la commune a installé quatre points de télésurveillance (les Perchets, le Chornais, le Perthuis, l'Isérable) et prévoit d'étendre prochainement ce système au réservoir de Boudin, de la Pierre et de Beaufort. La recherche systématique de fuite fait partie de ces éléments.



## Présentation sommaire du réseau d'eau de Beaufort

### Quelques Données Techniques Chiffrées

- 21 captages.
- 16 réservoirs pour un volume total de 2890 m<sup>3</sup> dont 1560 m<sup>3</sup> pour l'alimentation.
- 26 km de conduite d'adduction (des captages jusqu'aux réservoirs).
- 44 km de conduite de distribution (des réservoirs jusqu'aux abonnés).
- 2133 abonnés.

### Caractéristiques Générales des ouvrages

- Les captages sont principalement des ouvrages drainants enterrés.
- Une résurgence dans une galerie.
- La commune ne possède pas, à ce jour de pompage dans la nappe phréatique (étude en cours).

### Les systèmes de protection

Trois types de périmètres de protection réglementaire :

- Immédiat : à proximité du captage, aucun accès hors service des eaux, protection totale.
- Rapproché : contraintes d'exploitations et servitudes d'usages, réglementation au cas par cas.
- Eloigné : zone élargie avec contraintes moins strictes.

### Les intervenants

Les différentes personnes amenées à intervenir sur le sujet de l'eau sont :

- Les élus : choix et décisions de gestion et d'investissement.
- L'encadrement des services : coordination des différents intervenants, gestion, préparation des budgets, suivi des opérations, suivi qualitatif.
- Les employés du service des eaux (3 sur la commune) toutes fonctions de production, entretien, réparation, relevés des compteurs, suivi qualitatif.



- L'ARS : organisme départemental de contrôle de la qualité de l'eau.
- Les laboratoires agréés : analyses.
- L'agence de Bassin : répartition des taxes.
- Le département : participation au financement par le biais des subventions.
- Les hydrogéologues : experts indépendants pour les rapports sur les captages.
- Les bureaux d'études externes : préparation de dossiers techniques (exemples, schéma directeur ou dossier technique de captage).

### Le réseau d'eau potable existant comprend deux secteurs :

- **Le secteur de Beaufort avec :**
  - Le réseau de la Pierre, composé des captages de Marcôt et du réservoir de la Pierre.
  - Le réseau des Prés, composé des captages de Staliers et des Pônes et du réservoir des Prés.
  - Le réseau des Villes, composé des captages du plan Perrier et du réservoir des Villes.
  - Le réseau de Beaufort, composé des captages des Echères et des Cernix et du réservoir des Avinières.
  - Le réseau estival de Roselend, composé des captages du même nom.
- **Le secteur d'Arêches avec :**
  - Le réseau des Maisonnettes composé, des captages du Clou et du Bettet et du réservoir des Maisonnettes.
  - Le réseau du Planay composé, des captages de la Clusonnière, du nouveau captage du Plan de la Casse et du réservoir de Perches (ou de Ladray).
  - Le réseau du haut d'Arêches, composé des captages du Rognoux, de la cascade du Dard, de la galerie de Caponi, de l'Ami, les répartiteurs du Perthuis et les réservoirs des Choseaux, de Boudin, de la Listière, du Praz, du Bersend, de la Chavonnerie et de Coutaillaat.
  - Le réseau de Boudin, composé du captage et du réservoir du même nom.
  - Le Réseau du Chornais, avec le captage du Grand-Mont.

*Matthias Sallansonnet,  
Directeur des Services Techniques  
de la commune de Beaufort*

## Des gestes pour économiser l'eau

- 1 • Ne pas laisser l'eau couler inutilement. Par exemple, fermer l'eau quand on se brosse les dents, pendant le rasage, lorsque je lave la vaisselle... Bien fermer tous les robinets (un robinet qui goutte = 15 m<sup>3</sup> d'eau perdus par an).
- 2 • Mettre en place des réducteurs de débit (mitigeurs et aérateurs) sur les robinets. La goutte d'eau se mélange à de l'air (prix très faible, moins de 10 euros). Il permet de faire des économies d'eau annoncées de 30 à 60 % selon les modèles. Le débit d'un robinet non équipé pouvant monter à 12 l/min, il peut être réduit à 6 l/min simplement en installant un petit embout à notre robinet.
- 3 • Mettre en place des doubles chasses d'eau sur les toilettes qui permettent de conserver 45 l d'eau par jour (alternative : mettre une bouteille de 1 l remplie de sable dans le réservoir des toilettes afin de réduire le volume d'eau utilisé).
- 4 • Réparer les chasses d'eau qui coulent (une chasse d'eau qui coule = 250 m<sup>3</sup> d'eau perdue par an).
- 5 • Fixer un stop douche au départ du flexible de la douche, ce qui permet d'interrompre la douche, sans modifier les réglages de température et de débit, le temps de se savonner.
- 6 • Prendre une douche plutôt qu'un bain (environ 100 l d'eau consommés pour une douche comparée à 200 l pour un bain).
- 7 • Acheter des appareils ménagers à basse consommation en eau.
- 8 • Bien remplir le lave-linge et le lave-vaisselle à chaque utilisation.
- 9 • Récupérer l'eau de pluie pour l'arrosage du jardin et le nettoyage de la voiture, se munir d'un récupérateur d'eau de pluie, un crédit d'impôt peut être attribué.
- 10 • Diminuer l'utilisation de papier et utiliser du papier recyclé (la fabrication de la pâte à papier à partir de papiers usagés nécessite 7 fois moins d'énergie et 20 fois moins d'eau qu'à partir du bois).

## La gestion des cours d'eau

**D**epuis 2005, les cours d'eau du Beaufortain font l'objet de travaux d'entretien, programmés de façon pluriannuelle, dans le cadre d'un arrêté préfectoral déclarant d'intérêt général les travaux sur les cours d'eau du Beaufortain.

Cette gestion est assurée par la Communauté de Communes du Beaufortain et se décline en trois objectifs :

- Limiter l'érosion des berges et les stabiliser.

- Prévenir les risques de débordement.
- Maintenir la diversité du milieu. Concrètement, pour mettre en œuvre ces objectifs, les travaux suivants sont effectués par des entreprises locales :

- travaux d'élagage, de recépage et d'abattage de la ripisylve (boisements de berges),
- enlèvement des embâcles du lit mineur des ruisseaux,

- curage du lit et travaux en cas de crue,
- traitement des massifs de renouée du Japon et des plantes envahissantes.

### Quelques exemples de travaux réalisés en 2012

Ouverture du lit du ruisseau des Palisses, à Villard, et du ruisseau de la Bossena, à Beaufort par recépage dans le lit et sur les berges. Abattage d'arbres au bord ou dans l'Argentine, à Beaufort.

Traitement de la Renouée du Japon sur Hauteluze, Beaufort et Queige.

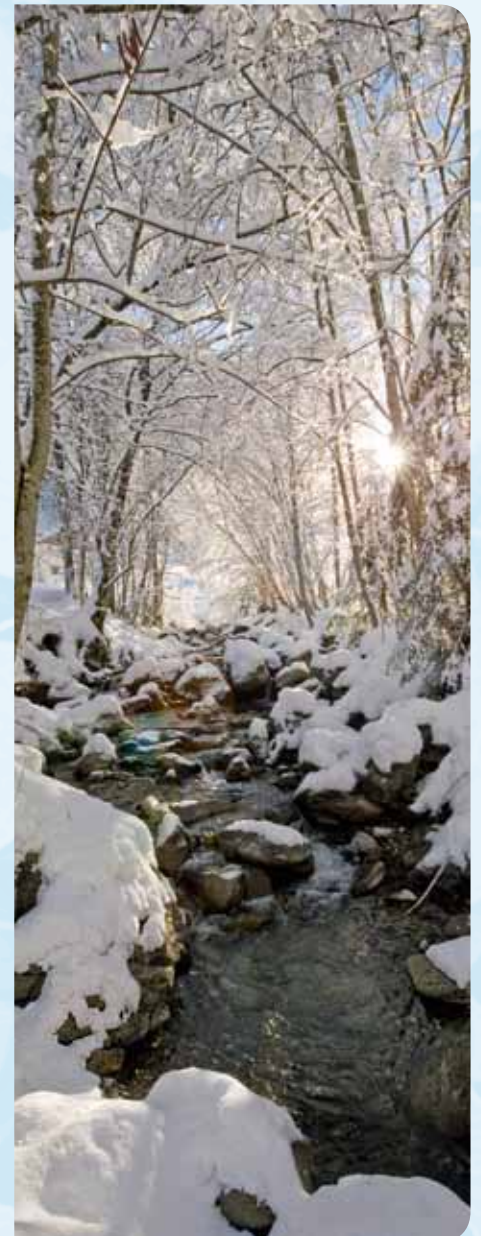
## Conseils pratiques pour lutter contre la renouée du japon

### Actions que vous pouvez faire chez vous :

- Arrachage manuel de la plante et du rhizome (racine) dès le début de la pousse (avril-mai).
- Fauchage des tiges régulièrement 8 à 10 fois d'avril à octobre (sauf si une fleur apparaît).
- Mise en tas des déchets, à proximité du massif coupé pour éviter de disperser la plante pendant le transport (en haut de berge si le massif est au bord d'un cours d'eau).
- Faire sécher les produits de coupe.
- Elimination des tiges, feuilles et rhizomes coupés dans des sacs étanches. Apporter les sacs à la déchetterie et signaler leur contenu.
- Réensemencement par une plante à croissance rapide (type framboisier) ou un arbuste "local" ayant un système racinaire dense qui va concurrencer la renouée et faire de l'ombre. Cette plantation aura lieu la deuxième saison de coupe de la renouée.

### Recommandations :

- Porter des gants et des équipements de protection
- Utiliser un outil spécifique pour le fauchage de la renouée et nettoyer l'outil.
- Tous les outils utilisés pour le fauchage, l'arrachage de la renouée... doivent être impérativement nettoyés sur place pour éviter la dispersion des rhizomes et de la plante elle-même. Ne pas les employer ensuite, pour couper d'autres herbes ou arbustes
- Il est interdit d'utiliser des produits chimiques dits phytosanitaires à moins de 5 m des cours d'eau !
- Ne pas se décourager, persévérer pendant 5-6 ans !!!





## Contrat de rivière Arly, Chaise, Doron

Le Contrat de rivière Arly, Doron, Chaise a obtenu l'agrément définitif du Comité d'agrément Rhône Méditerranée, en février 2012.

Cette étape marque l'aboutissement de 3 années de travail de concertation mené de 2008 à 2011 jalonné par près de 50 réunions et regroupant près de 700 participants : usagers, élus, techniciens des collectivités locales et partenaires techniques.

Défini sur une période de 5 ans, de 2012 à 2017, doit permettre à l'échelle du bassin-versant, d'améliorer l'état des cours d'eau et des ressources en eau, en favorisant la mise en place d'une gestion adaptée vis-à-vis :

- de la qualité des eaux,
- de la restauration des milieux aquatiques,
- de la protection contre les crues,
- de la gestion équilibrée des ressources en eau,

Cet ambitieux programme intègre 85 actions dont environ 40 pour le Beaufortain, avec le soutien technique et financier de l'Agence de l'eau, du Conseil Régional et des Conseils Généraux de la Savoie et Haute-Savoie.

Plus d'info sur :  
[www.contrat-riviere-arly.com](http://www.contrat-riviere-arly.com)

## Informier, sensibiliser et préserver les zones humides

Suite à la signature officielle du contrat en juin 2012, les premières actions ont été lancées et en particulier une action d'animation sur la prise en compte des zones humides.

La prise en compte, la préservation et la restauration des zones humides constituent une orientation fondamentale du SDAGE (Schéma directeur d'aménagement et de gestion des eaux). Cette orientation s'applique à tous les territoires du bassin Rhône Méditerranée.

Sur le Beaufortain, compte tenu des enjeux liés à la préservation des zones humides, des pressions actuelles et des dégradations constatées (drainage, remblais, terrassement...), un travail

d'animation et de sensibilisation a été lancé en septembre par la Communauté de communes du Beaufortain en partenariat avec le Syndicat Mixte du bassin-versant Arly, chargé du contrat de rivière.

L'objectif de ce travail est de :

- sensibiliser les acteurs, élus locaux, gestionnaires des domaines skiables, agriculteurs et alpagistes sur les enjeux et les intérêts de la préservation des zones humides du territoire,
- mettre en place des projets de conciliation des usages, de mise en valeur, de restauration des zones humides dégradées,
- favoriser la prise en compte des zones humides dans les politiques d'aménagement du territoire.

*Tourbière du Cormet de Roselend*



## ZOOM : les tourbières ? À quoi ça sert ?

Les tourbières du bassin-versant assurent un rôle essentiel dans la préservation durable de la ressource en eau par :

- la régulation des ressources en eau (fonction d'éponge : stockage et restitution progressive des volumes d'eau),
- l'amélioration de la qualité des eaux (fonction de filtre),
- le maintien de la biodiversité, accueillant de nombreuses espèces remarquables.



Les tourbières constituent également un atout touristique, en permettant de développer des usages de loisirs : randonnées, circuits pédagogiques, valorisation paysagère...

Contact : Sophie Lecacher,  
Syndicat Mixte du Bassin-versant Arly  
sophie.lecacher@ugine.com

## Réflexion sur la mise en place d'un espace naturel protégé



La commune de Beaufort est dotée d'une faune et d'une flore remarquable et possède des sites à haute valeur patrimoniale qu'elle souhaite valoriser, protéger et faire partager. Préserver les paysages et les espaces naturels fait partie d'un engagement de la charte en faveur du développement durable. Dans ce cadre, la commission environnement travaille depuis 2008 sur l'étude d'un espace naturel à protéger sur la commune. Dès l'origine de la réflexion, la commune l'a souhaitée dans une démarche participative. Pour construire cet espace naturel, il faut nécessairement que tous les acteurs concernés soient associés. Cette réflexion s'est donc engagée sur le long terme et a mûri dans l'objectif de trouver une réglementation adaptée et une gestion locale, planifiée et concertée.

La commission a étudié les différents statuts de protection possibles (arrêté préfectoral de protection de biotope, réserve naturelle régionale, Natura 2000...) et, a rencontré différents interlocuteurs (le Conservatoire du Patrimoine Naturel de la Savoie, le gestionnaire des réserves naturelles de la Haute-Savoie, la Direction départementale

des territoires de la Savoie). Des membres de la commission Environnement et Agricole de la commune se sont également déplacés dans le Parc Naturel Régional des Bauges afin de rencontrer différents acteurs qui ont mis en place un espace naturel protégé au sein d'un alpage. Cette journée a permis dans un premier temps de présenter les différents acteurs du Parc, ses enjeux ainsi que la démarche agro-environnementale mise en place. Puis, la journée s'est prolongée sur le terrain à la rencontre d'un exploitant concerné par un plan de gestion pastorale sur son alpage. Ce plan définit des modalités de gestion adaptées conciliant activité agricole et préservation du milieu en termes de biodiversité et d'espèces emblématiques.

La mise en place d'une démarche similaire sur la commune de Beaufort est à l'étude. A ce jour, l'objectif est de définir une zone en lien avec les acteurs locaux et de mener une étude environnementale approfondie sur la zone future à protéger. A suivre...



# 6

# Transport

- >> Améliorer la communication et la visibilité des horaires de bus.
- >> Développer l'éco-mobilité sur la commune (vélo, marche à pied, covoiturage).
- >> Pour la population touristique, faire un lien avec la SNCF et les transports en commun et mettre en avant les sites de covoiturage nationaux.
- >> Améliorer la communication pour le covoiturage pour la population locale, étude pour matérialiser des Bornes "Covoiture Stop".
- >> Développer un service de transport à la demande.
- >> Organiser les horaires des prestations (début d'entraînement de sport à la même heure).
- >> Anticiper sur les événements (organisation du covoiturage), exemple Pierra Menta.
- >> Réfléchir à des mutualisations de livraisons, regroupements d'achats (exemple : Union des commerçants ou restaurateurs).

## L'offre de transports sur le territoire

### AUTOCARS BLANC :

- Tarifs et horaires disponibles sur leur site [www.autocarsblanc.fr](http://www.autocarsblanc.fr)
- Pass annuel : 51,50 euros/an (réservé aux titulaires de la carte de transport scolaire du Conseil Général) - validité durant les week-ends et les vacances scolaires.
- Abonnement mensuel : 51,50 euros.
- Billet aller simple adulte Albertville/Arêches : 10,30 euros
- Billet aller simple - 26 ans et saisonniers Albertville/Arêches : 8,70 euros
- Billet aller/retour adulte Albertville/Arêches : 18,50 euros
- Billet aller/retour - 26 ans Albertville/Arêches : 17,50 euros



- Skibus gratuit tout l'hiver: les horaires sont disponibles à chaque arrêt de bus, à l'office du tourisme et aux caisses des remontées mécaniques. Ce service est mis en place par la commune (montant annuel : 138 000 €).



Le conseil général de la Savoie a lancé en 2009, la centrale de Mobilité, Mobi'Savoie. Ce site offre toutes les informations sur les offres de transport collectif sur l'ensemble du département de la Savoie (bus, car, train, navette aéroport). Il centralise donc toutes les informations pour favoriser l'usage des transports en commun. Depuis l'ouverture du site en septembre 2009, près de

150 000 visiteurs se sont connectés sur [www.mobisavoie.fr](http://www.mobisavoie.fr). Grâce aux partenariats entre les collectivités concernées, Mobi'Savoie centralise désormais les informations de plus de 10 réseaux : le réseau de transport du Conseil général de la Savoie, Belle Savoie Express, et ceux des départements limitrophes, les réseaux urbains de la Communauté d'agglomérations du lac du Bourget, de Chambéry Métropole, de la Communauté de communes de la région d'Albertville, des communes de Montmélian et Saint-Jean-de-Maurienne, le réseau TER et les réseaux de desserte d'aéroport.

Cette centrale de mobilité offre :

- Des renseignements sur les horaires et les tarifs.
- Des renseignements sur les itinéraires
- La possibilité d'acheter son billet en ligne.
- Des informations sur le covoiturage.

Toutes les lignes et tous les horaires sont disponibles et accessibles par réseau, par ligne, par arrêt et trajet, et tous les modes de transport sont intégrés. L'utilisateur peut les imprimer, les enregistrer ou les envoyer par mail. En cas de perturbations, les informations sont mises à jour et les incidents importants sont signalés dès la page d'accueil du site.

Le calcul d'itinéraire permet d'avoir une information "sur-mesure" pour ses déplacements, en demandant ce que l'on veut. Il suffit à l'utilisateur d'indiquer ses lieux de départ et d'arrivée et de sélectionner le critère qui lui convient pour son trajet : le plus court, le plus rapide, sans marche à pied, avec le moins de correspondances, pour une personne dont la mobilité est réduite...

Sur ces bases, le calcul d'itinéraire décline toutes les solutions à partir des réseaux existants : trains, bus trains, cars départementaux. Enfin, le calcul d'itinéraire est également accessible depuis les téléphones mobiles sur <http://mobile.mobisavoie.fr>.



## Mobi'Savoie intègre aussi un site de covoiturage

Une plateforme de covoiturage existe ([www.savoiecovoiturage.fr](http://www.savoiecovoiturage.fr)), elle centralise tous les trajets proposés par les automobilistes



dans le département de la Savoie. A ce jour, plus de 3 300 covoitureurs sont déjà inscrits sur le site sur lequel plus de 1 500 trajets sont proposés. On en-

Si vous désirez vous déplacer à une échelle plus large que le département, il existe des sites de covoiturations nationaux. Quelques exemples :

[www.covoiturage.fr](http://www.covoiturage.fr)

[www.123envoiture.com](http://www.123envoiture.com)

[www.easycovoiturage.com](http://www.easycovoiturage.com)

[www.carpooling.fr](http://www.carpooling.fr) (pour se déplacer en Europe ou à l'international)

tend par covoiturage (ou co-voiturage), le partage de son véhicule personnel avec d'autres usagers pour effectuer tout ou partie d'un trajet en commun. Le covoiturage permet d'agir sur le nombre de véhicules en circulation et génère ainsi des avantages pour les particuliers, mais également pour la collectivité dans son ensemble.

Localement, l'Association d'Animation du Beaufortain a mis en place des points de covoiturage dans les villages du canton pour ceux qui se rendent aux manifestations qu'elle organise...

### Contact :

**Association d'Animation du Beaufortain**

**Place Roger Frison Roche**

**73270 BEAUFORT**

**Tél. 04 79 38 33 90**

**[aabeaufortain@wanadoo.fr](mailto:aabeaufortain@wanadoo.fr)**

**[www.aabeaufortain.org/contact.html](http://www.aabeaufortain.org/contact.html)**

Sur tous ces sites de covoiturage, le principe est simple, il suffit de s'inscrire (gratuitement) et de proposer ou

rechercher un trajet (par exemple, un trajet régulier ou des trajets ponctuels). Les conducteurs disposant de véhicule et devant effectuer un trajet donné déposent gratuitement une annonce en précisant leur date de départ et le nombre de places disponibles dans leur véhicule.

Les personnes intéressées par ce même trajet qu'ils auront trouvé grâce à un moteur de recherche, entrent en contact avec les conducteurs pour pouvoir effectuer le voyage ensemble. Les covoitureurs organisent leur trajet et voyagent ensuite ensemble en partageant les frais, ce qui donne souvent lieu à des rencontres enrichissantes.

## Quels sont les avantages de covoiturer ?

- Ecologique (baisse de la pollution).
- Economique (partage des frais de transport).
- Social (favorise des rencontres, des échanges).

## Les transports scolaires

Le transport scolaire est un élément clé d'aide à la pré-scolarité et la scolarité. Son organisation est assurée par le Département depuis les lois de décentralisation, pour les élèves depuis la maternelle jusqu'au baccalauréat. Les règles de prise en charge sont définies par la charte départementale des transports scolaires.



En Savoie, le Conseil général a fait le choix de la gratuité, à l'exception des frais de dossiers versés aux autorités organisatrices de transport.

Un budget annuel de 22 millions d'euros est consacré au transport scolaire pour 23 000 élèves, soit près de 950 € par élève transporté.

Ce budget permet au Département de financer 500 circuits spéciaux (15 000 élèves), le transport de 2 400 élèves par le train (TER) et de 3 400 élèves sur les lignes régulières départementales. Au total, plus de 4,7 millions de kilomètres sont parcourus chaque année.

Les élèves apprentis de Savoie bénéficient quant à eux d'une indemnité du Conseil général pour leurs dépenses de transport. Une allocation forfaitaire annuelle de 235 € leur est versée.

Un effort conséquent est consacré au transport des enfants handicapés avec l'aide de la MDPH ; celui-ci est essentiellement assuré par des taxis spécialisés et concerne 230 enfants (soit 1 M€).

La sécurité des enfants constitue la préoccupation majeure du Conseil général de la Savoie et ce dans toute la chaîne du déplacement : sécurisation des 5 600 points d'arrêt des cars, contrôle des services et mise en œuvre des dispositions prévues dans le règlement départemental relatif à la sécurité et à la discipline. Ainsi, le Département consacre chaque année environ 500 000 € à la sécurité des enfants et des usagers du réseau de transport.

De plus, pour améliorer l'information des familles, notamment en période hivernale, un dispositif d'information (SMS, alerte téléphonique...) a été mis en place afin de prévenir les familles en cas de suspension du service de transport.

Le budget dédié au transport scolaire par le Conseil général représente près de 6 % du budget départemental ; il a augmenté de plus de 60 % en 10 ans (13,5 M€ en 2001).

Dans le Beaufortain, le coût du transport scolaire géré par "Confluences" est de 450 000 € pour 220 élèves transportés ce qui donne un coût moyen par enfant très supérieur à la moyenne départementale. A cela se rajoutent 280 élèves gérés directement par le département, affectés sur la ligne régulière pour un montant de 180 000 €. Ainsi 630 000 € sont dépensés par les collectivités pour assurer et garantir le transport de 500 élèves pour un coût moyen de 1260 €.

**La commune de Beaufort, par l'intermédiaire du CCAS (Centre Communal d'Actions Sociales) octroie une indemnité de transport scolaire aux familles domiciliées entre 1,5 et 3 km de l'établissement scolaire et qui ne peuvent prétendre aux transports scolaires du Conseil Général. Montant attribué pour l'année scolaire 2011/2012 : 8 148 €.**



# 7

>> Assurer la cohérence entre le Schéma local de développement touristique et les aménagements qui en découlent et le respect des engagements de la charte du développement durable.

>> A chaque projet de création de pistes, faire une étude d'impact.

>> Organiser une journée de ramassage des déchets à la fonte des neiges.

>> Faire le point sur les installations obsolètes sur le domaine skiable et autres (socles de pylônes enterrés...) et mettre en place un suivi de remise en état des sols.



# Tourisme durable

## Station d'Arêches-Beaufort :

*gestion de l'eau pour la fabrication de la neige de culture en partenariat avec EDF*



Consciente de son rôle au sein d'un environnement de montagne à préserver, la SEMAB cherche en permanence à produire de la neige de culture de façon maîtrisée, en fonction de ses besoins "ni trop, ni pas assez" afin de garantir une exploitation du domaine skiable en cas d'enneigement déficitaire. La station d'Arêches-Beaufort jouit d'un enneigement naturel et d'une exposition très favorables qui permettent de limiter la production de neige de culture. Ainsi, les enneigeurs sont implantés uniquement aux endroits stratégiques, là où l'exposition est défavorable et l'altitude moins élevée...

Le réseau de neige de culture actuel du domaine skiable d'Arêches a connu plusieurs étapes :

- Depuis 1994, la station de ski s'est équipée d'une installation de neige de culture composée de 23 enneigeurs pour assurer l'enneigement d'environ 2.5 hectares de pistes.
- Depuis 2007, la station dispose de 38 enneigeurs pour 5 ha environ de pistes à enneiger.
- En 2012, une extension du réseau a été effectuée sur la Piste bleue de l'Echarté : 6 enneigeurs ont été implantés pour un hectare de piste à enneiger ainsi qu'un enneigeur supplémentaire rajouté sur le jardin d'enfants.

Pour fabriquer de la neige de culture, il faut de l'eau et de l'air. La neige est issue d'un procédé mécanique qui consiste à envoyer l'eau sous pression vers le réseau. Aucun produit chimique n'intervient dans le cycle de production de la neige. Ce procédé ne fonctionne évidemment qu'à température extérieure négative.

Une convention signée entre EDF et la SEMAB en 2007 permet une ges-

tion équilibrée de la ressource en eau et autorise la SEMAB à prélever l'eau sur la conduite forcée d'EDF provenant du barrage de Roselend. 34 enneigeurs sont alimentés par cette conduite dont 28 sont alimentés par pression gravitaire car le barrage de Roselend se situe plus haut en altitude. Cela nécessite moins d'énergie car on évite le pompage pour acheminer l'eau. Pour 11 enneigeurs, l'eau captée pour fabriquer la neige provient d'un réservoir qui correspond au trop-plein d'eau potable de la commune. La priorité est donc donnée à la consommation d'eau potable. Par ailleurs, en 2011, un enneigeur avait été implanté sur la fin du boulevard de liaison entre le secteur du Planay et le village d'Arêches, il est également alimenté sur une prise d'eau d'EDF, une nouvelle convention avec EDF avait été établie.

Ce partenariat créé avec EDF en 2007 en fait la particularité à Arêches car il a permis d'éviter à la fois la création de retenue collinaire pour stocker de l'eau et le prélèvement direct de l'eau dans les cours d'eau de montagne. Tout ceci a permis de réduire l'impact environnemental et de garantir un juste équilibre entre la ressource en eau, l'équilibre économique et la gestion du domaine skiable.

En parallèle, en termes de gestion d'énergie, la station d'Arêches-Beaufort a également signé depuis 2007 un contrat "Equilibre" avec EDF, pour la totalité de sa fourniture en énergie.

Pour 100 % des kWh d'électricité consommés par la SEMAB, EDF s'engage à injecter dans le réseau national l'équivalent en kWh produits à partir d'énergies renouvelables provenant des sites de production d'EDF. La station renforce ainsi son engagement en faveur de l'environnement.

# Entretien des pistes de ski l'été pour le maintien de nos paysages

Après la saison d'hiver, un travail de longue haleine se déroule tous les étés sur les pistes de ski à Arêches-Beaufort. Les opérations de végétalisation, remodelage, épierrage des pistes, remise en état général suite aux travaux de terrassement sont systématiquement prises en compte dès l'amont d'un projet de création de piste. Un savoir-faire que le personnel des pistes de la SEMAB met en œuvre chaque été.

Ces travaux sont donc essentiels pour des raisons environnementales, sociales et économiques :

- intégrer les pistes de ski au paysage (tourisme estival)
- restaurer la biodiversité (reconstituer un écosystème proche de l'écosystème naturel)
- rétablir le pâturage pour certaines zones grâce au choix des espèces végétales semées de bonne valeur fourragère
- faciliter et sécuriser la pratique du ski
- favoriser la fixation du manteau neigeux
- protéger rapidement les sols contre l'érosion (ravinement, ruissellement, glissement de terrain)

La particularité à Arêches est que le compost provient des effluents d'élevages agricoles du territoire via la CUMA du Beaufortain (Coopérative d'Utilisation de Matériel Agricole). Dans le cadre des relations inter-CUMA, les agriculteurs qui sont adhérents bénéficient d'une machine permettant de fabriquer du compost à travers des techniques de brassage et d'aération pour une meilleure fermentation. Ces fumures ont donc une 2<sup>ème</sup> vie et sont réutilisées pour amender les pistes de ski. Approximativement, 12 000 m<sup>3</sup> de compost ont été épandus ces trois dernières années.

Tout le travail réalisé permet à terme de voir pâturer ces pistes végétalisées par les troupeaux de vaches. Un bel exemple concret verra le jour en 2013 par la pâture d'une zone engazonnée (le Roc Blanc), une parcelle de 5 ha est mise en location pour accueillir un élevage laitier. Cette zone était auparavant

en pierre ! Ceci démontre que la cohabitation entre ces deux activités économiques est possible. D'un côté, l'activité agricole sur les pistes permet l'entretien du terrain et inversement, l'engazonnement des pistes favorise le maintien de pâturage.

### Les différentes étapes d'engazonnement des pistes :

- 1 Après le terrassement des pistes de ski, la roche naturelle est mise à nue.
- 2 Des travaux d'aplanissement du sol sont effectués et les blocs rocheux importants sont enlevés.
- 3 Par la suite, une couche de compost est épandue sur ce sol travaillé (environ 5 cm d'épaisseur de compost). L'épandage du compost se fait avec un tracteur épandeur, ce véhicule est adapté à la montagne.
- 4 Pour les pentes raides, du lisier est épandu grâce à une tonne à lisier.
- 5 Puis, une fois le compost ou le lisier épandu, un semis est effectué (semis à la main pour certaines surfaces difficiles d'accès). Le semis est recouvert dans ces cas, de paille pour prévenir l'érosion et maintenir les graines au sol. Le choix des semences (garanties sans OGM et spéciales fourragères) est adapté aux contraintes de l'altitude. L'objectif est d'obtenir rapidement et durablement un couvert végétal qui empêche l'érosion des sols et assure une meilleure fixation du manteau neigeux, puis le travail de la neige par les engins de damage. Les résultats sont très concluants. Cette photo illustre ces résultats : au premier plan, la piste de ski après les opérations d'engazonnement et, au second plan, avant l'engazonnement lorsque la roche était encore visible.

- 6 L'entretien des surfaces engazonnées durant les premières années est indispensable.





G. LANSARD

## Favoriser le développement d'un tourisme durable à Arêches-Beaufort

**A**fin de renforcer l'activité touristique et d'en optimiser les retombées, la commune s'est dotée l'an dernier d'un Schéma Local de Développement touristique. Il a notamment pour ambition de favoriser le développement touristique du territoire dans une logique durable. Ainsi, les dimensions sociales, économiques et environnementales sont intégrées en amont de chaque projet. C'est en cela que cette stratégie correspond aux objectifs fixés par la Charte Nationale en faveur du Développement Durable dans les Stations de Montagne.

Le tourisme est une des principales activités économiques du territoire. Il est donc important d'en maximiser les effets positifs (augmentation des retombées économiques, amélioration du cadre de vie des populations), et d'en minimiser les effets négatifs (dégradation des paysages, érosion des sols, déstructuration du tissu social...). C'est la mission que la commune de Beaufort a confiée à l'Office de Tourisme.

Dans ce cadre, l'OT accompagne les porteurs de projets lorsque leurs initiatives s'intègrent à la stratégie et aux thématiques qui ont été définies dans le cadre du SLDT (thématiques Gourmande, Sportive, Patrimoniale présentant un aspect identitaire).

Ainsi, plusieurs projets ont vu le jour et sont venus compléter l'offre du territoire :

- le cani-rando, cani-cross, cani-VTT et leur pendant hivernal : l'activité "chiens de traîneau",

- des parcours "raquette" officialisés par un balisage permanent,
- le Bus Gourmet.

Toutes ces offres ont été développées pour venir compléter l'offre existante et valoriser les ressources locales. Toutes ont également été définies de manière à minimiser les conflits d'usage entre les différentes pratiques (éviter des pratiques incompatibles sur un même espace comme par exemple la pratique du chien de traîneau et les réserves de chasse). Enfin, une attention toute particulière a été portée à la protection de l'environnement. Pour les pratiques sportives évoquées précédemment, aucun dsamage n'est réalisé au moyen de machine. L'idée étant, tout en préservant l'environnement, de revenir à l'essence même de ces pratiques et favorisant, de pair, une immersion des pratiquants dans le milieu naturel, ce qui participe à leur expérience...

Dans cette optique, d'autres projets verront le jour dès cet été :

- l'ouverture d'un centre équestre sur Marcôt
- la mise en place de parcours Trail

Le développement d'un tourisme équilibré et durable sur la commune est un des principaux objectifs du Schéma. Aussi, la préservation de l'environnement et la conservation d'une culture locale ne peuvent se faire sans une sensibilisation des visiteurs. Dans cette optique, des outils d'interprétation verront le jour prochainement, comme la Promenade



Le tout nouveau logo de la station "Arêches-Beaufort" est sorti il y a quelques semaines...

Savoyarde de Découverte autour du lac de Saint-Guérin ou une application novatrice définie en groupement de commande avec le Beaufortain et le Val d'Arly. Affaire à suivre...

Toujours dans la perspective d'accroître la visibilité de notre destination, nous travaillons aujourd'hui à la création d'une marque touristique et d'une charte territoriale. Cette étape importante nécessite l'adhésion de tous. Elle vise à rassembler les acteurs touristiques autour d'un projet commun : faire d'Arêches-Beaufort une destination touristique à l'identité et aux valeurs fortes. Sa commercialisation sera favorisée très prochainement par un nouveau site internet performant qui prendra la forme d'une place de marché.

**Stéphane CEVOZ,**  
chargé de mission à l'Office  
du Tourisme d'Arêches-Beaufort



# La station d'Arêches-Beaufort

## *incite les skieurs au covoiturage avec l'offre "Skiez éco"*

En 2010, la station d'Arêches avait réfléchi à une formule innovante, le "pack éco" proposée aux skieurs: "Plus il y aura de skieurs dans la voiture, moins cher sera le forfait de ski à la journée".

La réflexion s'était amorcée afin de trouver une solution pour inciter les skieurs à se regrouper pour monter en station et à remplir les voitures. Ce



système vise donc à réduire le nombre de véhicules sur les routes en favorisant le covoiturage, et ainsi réduire les rejets de CO<sub>2</sub> dans l'air. Le covoiturage fait partie de l'un des modes de transport durable. Ceci permet aussi de limiter le station-

nement des véhicules dans la station et donc, de limiter les places de stationnement à aménager et à déneiger...

Ainsi, un distributeur de forfaits pour les automobilistes a été installé à l'entrée de Beaufort (Pass'Auto) en face de la coopérative. Il permet aux skieurs de prendre leur forfait rapidement depuis leur véhicule et de bénéficier d'un tarif dégressif en fonction du nombre d'occupants dans la voiture. Ces packs de forfaits permettent de bénéficier de réductions allant jusqu'à 30 % sur le prix du forfait à la journée, qui passe ainsi de 27 € à 18,90 € (avec 4 skieurs dans la voiture). En complément, la station d'Arêches-Beaufort propose une solution de covoiturage: sur le site internet de la station, un lien vers un site de covoiturage national permet aux visiteurs de trouver des covoitureurs ([www.covoiturage.fr](http://www.covoiturage.fr)).

De plus, les forfaits sont chargés sur des supports recyclables et la station incite les skieurs à rendre les supports après utilisation afin de les recycler.

La SEMAB a reconduit cette offre pour cet hiver. Sur les deux années précédentes, les résultats ont été satisfaisants et encourageants.



### **Sensibiliser la clientèle touristique à la démarche environnementale de la station**

Depuis 2010, la station d'Arêches-Beaufort a mis en place une campagne de sensibilisation auprès de sa clientèle sur les problématiques liées à l'environnement.

L'objectif est de faire prendre conscience aux skieurs de leur impact sur l'environnement lié à leur séjour au ski et, d'adopter des gestes simples de façon à le réduire.

Des stands de sensibilisation sur le plateau du Cuvy ont été mis en place durant ces 3 dernières saisons.



Chaque saison, ces journées sont organisées en partenariat avec des étudiants (Ecole de Lyon, Université de Savoie...). Les étudiants apportent leur dynamisme et leurs connaissances. Ces stands proposaient une exposition en libre accès et des rencontres autour d'un vin chaud pour permettre à tous ceux qui le souhaitaient de s'informer sur la démarche environnementale de la station. Des gestes tout simples étaient présentés comme par exemple de ne pas jeter son mégot de cigarette dans la nature; d'inviter les skieurs à ramener leurs déchets vers les points de tri sélectif afin de les valoriser plutôt que les jeter dans des poubelles sur le domaine skiable (ou dans la nature!), d'informer sur le temps que met

un mégot ou encore un emballage plastique à disparaître...

En parallèle, des activités étaient proposées pour une sensibilisation ludique aux questions environnementales comme des jeux de pistes avec des lots à gagner. Ces lots avaient été collectés auprès des commerçants de la station.

En parallèle, une intervention de l'ONF avait été proposée sur le thème de la gestion durable de la forêt de montagne (découverte, analyse du paysage). Des visites de l'usine à neige au Planay avaient été aussi proposées afin de connaître davantage le processus de fabrication de la neige de culture et sa gestion par la station...

### **Des toilettes sèches à Marcôt**

Compte tenu de la fréquentation touristique importante sur le site de la base de loisirs de Marcôt durant la période estivale, la commune de Beaufort a fait installer cet automne des toilettes sèches (du même type que celles de Roselend et St-Guérin) pour un montant de 45 800 € TTC.

# 8

## Sensibilisation

>> Sensibiliser la population locale aux enjeux du développement durable (énergie, habitat, déchets, économie d'eau, transport, espaces naturels...).

>> Réflexion sur la mise en place d'un salon de l'Environnement sur la Commune.

>> Prévoir un numéro Spécial Développement Durable pour diffusion auprès de la population locale.

### Un sentier d'éducation à l'environnement pour les jeunes Beaufortains

Du 09 au 13 juillet 2012, 9 jeunes de 15 à 16 ans ont participé à un chantier de jeunes sur la création d'un sentier d'éducation à l'environnement dans le cadre des contrats cantonaux de la jeunesse conduits par l'Association d'Animation du Beaufortain. Ce chantier de jeunes avait lieu dans la continuité du chantier de jeunes qui s'est déroulé en 2011 sur l'arrachage de la renouée du Japon.

Les objectifs pédagogiques de cette semaine étaient de sensibiliser les jeunes à l'environnement et aux problèmes environnementaux du territoire, de les accompagner dans une démarche de projet, de les impliquer dans l'animation du territoire et de les encourager dans leur découverte au monde du travail (travail demandé, organisation...).

Le premier jour, Stéphane Cévoz de l'Office de Tourisme d'Arêches-Beaufort et Géraldine Gallice, chargée de mission développement durable sur la commune de Beaufort, sont intervenus auprès des jeunes pour leur apporter les connaissances nécessaires sur le milieu du cours d'eau et les espèces invasives. A la suite de ce premier jour, les jeunes ont écrit le scénario et choisi les différents thèmes à aborder. Ensuite, les jeunes ont eu une intervention d'Hervé Frison, responsable des services techniques de la CCB, sur le cheminement des déchets et le tri sélectif sur le canton du Beaufortain.

Au fil de la semaine, les jeunes ont suivi étape par étape l'évolution du projet. Très

impliqués, ils ont réfléchi, rédigé, mis en page, dessiné, bricolé... De nombreuses tâches variées pour aboutir au final à la réalisation du jeu "L'histoire de Marcôt le Têtard". Ils ont réalisé du beau travail!

Les temps de travail étaient entrecoupés par des moments de cohésion de groupe et c'est sous le signe de la bonne humeur et à vélo qu'ils se sont mis à pied d'œuvre pour la réussite des différentes tâches.

Ce sentier d'éducation à l'environnement prend la forme d'un jeu d'orientation. Grâce à ce jeu, Marcôt et ses amis nous apprennent l'origine et les caractéristiques du cours d'eau, l'impact des espèces invasives sur ce milieu à travers les 3 piliers du développement durable (environnement, économie, social) et des actions de lutte contre ce fléau.

A la balise n° 2, Renand le serpent se fait prendre par une chasse d'eau et il est tout emmêlé. Mais qu'est ce qu'une chasse d'eau ?

Vous pouvez dès maintenant profiter de ce jeu destiné à un public de plus de 6 ans. Le livret est disponible à l'Office de Tourisme et à la buvette de Marcôt.

Ce chantier de jeunes s'est clôturé par le test de ce jeu auprès de différents publics. Les jeunes ont accueilli et accompagné les participants (membres de l'A.A.B, parents, élus, jeunes du centre de loisirs). Des impressions ont été échangées autour d'un buffet et les participants ont unanimement apprécié ce jeu!

C'est une belle expérience qu'ont vécue ces jeunes Beaufortains... En participant à ce chantier, ils ont découvert beaucoup sur leur environnement.

*Elisabeth Rousseau,  
Coordinatrice jeunesse à l'Association  
d'Animation du Beaufortain*



## Le collège "Le Beaufortain" engagé dans une démarche éco-responsable

Le collège Le Beaufortain s'est engagé durablement dans la démarche écoresponsable à l'occasion du renouvellement de son projet d'établissement en 2006. Cela devient donc un objectif et s'est traduit par la signature de la charte des collèges Ecoresponsables à l'initiative du Conseil Général de la Savoie et de l'Inspection Académique de la Savoie et par la mise en œuvre d'actions visant :

- A réguler, voire réduire, les dépenses d'énergies, d'eau, de papier. Parmi des exemples significatifs : tri des papiers dans les salles de classe, grooms gardant la chaleur des pièces chauffées, néons enlevés, une rampe sur deux dans certains endroits...

- A développer le tri des déchets en cuisine (huiles usagées, cartons, verre, boîtes de conserve), mise en place d'une "Cabarnarécup" pour les cartouches d'encre, les toners, les piles...

- A introduire au service de restauration des produits alimentaires limitant l'impact sur l'environnement (produits issus de l'agriculture biologique et/ou en approvisionnement local)...

- A mener des projets pédagogiques et/ou éducatifs en rapport étroit avec les ressources locales (partenaires, équipements, sites remarquables) permettant la sensibilisation et la prévention auprès des élèves : milieu humide et biodiversité en tourbière, tri sélectif à la déchetterie de Beaufort débouchant sur une exposition artistique réalisée à partir de déchets, participation à l'opération Spring Cleaning organisée par la SEMAB et la commune.

L'ensemble de ces actions traduit une volonté collective de sensibiliser les élèves. Ces jeunes sont réceptifs compte tenu de la sensibilisation menée dans leur environnement (à l'école maternelle et élémentaire, dans leurs familles...).



Le Principal du collège rêve que son établissement, le collège Le Beaufortain soit un jour un collège avec une certification environnementale.

*Christophe Vigneau,  
Principal du collège*

Dans le cadre des 40 ans de l'établissement, le collège le Beaufortain recherche le personnel en poste et les élèves qui ont fait leur rentrée en 6e en 1972.

Prendre contact avec le collège  
Tél. : 04 79 38 33 92 - Mail :  
vite-scolaire2.07300071@ac-grenoble.fr

## Le gîte "Accueil Paysan" à la montagne, la Cordée : un choix de vie pour un développement soutenable

Comme pour toutes les familles arrivées en Beaufortain, il y a 20 ans, notre premier souci fut de trouver un logement.

Au début, nous avons trouvé un gîte qui nous a été aimablement loué pour 3 années. Mais, si nous voulions rester paysans en Beaufortain, ne pas habiter trop loin de la ferme, il nous fallait envisager construire notre lieu de vie. C'est la décision que nous avons prise en 1992.

Conscients de l'impact des matériaux choisis, sur notre santé et notre environnement, nous avons voulu une construction la plus écologique possible, avec des matériaux locaux recyclables. Le "bois cordé" (que nous connaissions déjà) a été retenu, c'est un matériau recyclable, renouvelable et disponible en grande quantité et qui, de plus, stocke le CO<sub>2</sub>. Très long à mettre en œuvre, il ne se fait qu'en auto-construction, ce qui nous a permis de nous lancer dans un vaste chantier participatif.

Nous avons choisi la laine de lin pour l'isolation en toiture. Pour le chauffage, nous avons opté pour une chaudière à bois bûches dès le début. Nous avons dû la remplacer au bout de 8 ans, et notre choix

s'est porté en 2002 sur une chaudière à granulés avec l'installation d'un chauffe-eau solaire.

En 2008, c'est un capteur photovoltaïque, pour la production d'électricité, qui vient compléter cet ensemble. Nous avons installé des lampes basse-consommation dans toute la maison.

Nous récupérons l'eau de pluie pour l'arrosage du jardin potager. Sur tous les robinets, et pommes de douche, nous avons posé des réducteurs de pression. Nous avons la même sensation d'arrivée d'eau, au niveau de la douche notamment, mais avec une consommation divisée par deux.

En même temps que ce chalet de bois cordé, nous avons construit un gîte, à la fois pour honorer nos emprunts, mais surtout pour l'aspect relationnel. Nous recevons des vacanciers de tous les coins de France, de Belgique aussi. Le gîte a reçu le label

"ACCUEIL PAYSAN". Ce label a été créé à partir d'un besoin qui est une forme d'accueil, une conception innovante qui donne essentiellement la priorité aux relations humaines.

Accueillir les vacanciers, c'est une grande richesse, par les échanges que cela crée. C'est l'occasion de parler de nos choix de vie, des choix de construction du chalet (qui intriguent toujours). Partager, avec les personnes accueillies des repas biologiques issus des produits de notre jardin, permet d'évoquer l'écologie dans son ensemble, de l'assiette au jardin, en passant par les choix de consommation.

Dans notre quotidien, nous essayons de mettre en adéquation nos idées avec nos actes, pour un développement soutenable.

*Danielle et Claude RABILLER  
www.gitelacordee.free.fr*



# Etat Civil de l'année 2012...



## Naissances

<b>Aluna, Delphine, Sandrine ARNAUD</b> fille de Sébastien ARNAUD et Magali RICHARD	Le 15 janvier à Albertville
<b>Ryan BLANC</b> , fils de Jonathan et Laurie BONJEAN	Le 21 janvier à Albertville
<b>Simon, Anthonin FONTAINE</b> , fils de Rémy et Anaïs DOIX	Le 25 janvier à Albertville
<b>Jules CANTON</b> , fils de Romain et Adeline CANTON	Le 31 janvier à Albertville
<b>Quentin BON-MARDION</b> , fils de Franck BON-MARDION et Elodie BON-MARDION	Le 24 mars à Albertville
<b>Solange CRESSENS</b> , Véra, fille de Benoît et Mayra	Le 25 mars à Grenoble
<b>Clara PERSONNETAZ</b> , fille de Pascal et Sonia TISON	Le 25 mars à Albertville
<b>Tina MARTIN-BORRET</b> , fille de Christophe MARTIN-BORRET et Cécile VIALLET	Le 28 avril à Albertville
<b>Louis TURREL</b> , fils de François et Stéphanie SPONSALE	Le 30 mai à Albertville
<b>Rémy PERRIER</b> , Thibault, fils d'Alain et Marie RANCHOUP	Le 13 juin à Albertville
<b>Gabriel DOIX</b> , fils d'Antoine et Emmanuelle ABAT	Le 20 juin à Albertville
<b>Estelle HENAFF</b> , Marie-Joëlle, Myriam fille de Gaël et Karine HENAFF	Le 05 juillet à Albertville
<b>Jules AUER</b> , Lucien, Marcel fils de Nicolas et Emilie GACHET	Le 30 août à Albertville
<b>Louise, Marie MOREL</b> , fille de Pierre-Albert et Muriel, Marie AUBERT	Le 02 septembre à Albertville.
<b>Alice GILLET</b> , Jeanne, Marie fille de Cyril et Adeline GILLET	Le 10 septembre à Albertville
<b>Jules MURAT</b> , fils de Thomas MURAT et Karine PUGET	Le 13 septembre à Albertville
<b>Lysange GACHET</b> , fille de Grégory et Gabrielle GACHET	Le 25 octobre à Albertville
<b>Emma, Dominique, Catherine PUY</b> , fille d'Aurélien et Emilie GALERA	Le 20 novembre à Albertville
<b>Lola COMBAZ DEVILLE</b> , fille de Pascal et Julie ORTEGA	Le 20 novembre à Chambéry
<b>Marthe REGOUT, Chantal, Maguy</b> , fille de Arnaud REGOUT et Isabelle GEORGES	Le 24 décembre à Albertville
<b>Emma VIALLET</b> , fille de Stéphane et Nadia ROUX	Le 21 février à Albertville



## Mariages

<b>VIBERT Thomas, Gilbert avec FRISON-ROCHE Isabelle, Brigitte</b>	Le 19 mai à Beaufort
<b>CARSON Jean avec MARCELLIN Nicole</b>	Le 23 juin à Beaufort
<b>SEAUVE Christophe, Maurice avec VUILLEMARD Delphine</b>	Le 30 juin à Beaufort
<b>BOS Pierre avec BREVET Lucie, Solange</b>	Le 21 septembre à Beaufort
<b>HIVERT Paul, Georges avec PLANE Geneviève, Andrée</b>	Le 8 décembre à Arêches

## Mariages hors Commune

<b>CHOISNARD Mathieu avec POIRETTE Marie-Pierre</b> <b>CANTON Romain avec CHAMOT-PONCET Adeline</b> <b>CAPRINI Simon avec PERETTO Delphine</b> que nous félicitons chaleureusement pour la naissance de leur petit Titouan, le 24 décembre, futur champion olympique, sait-on jamais ? Comme sa maman qui a couru sous les couleurs de la station d'Arêches-Beaufort pendant plusieurs saisons...	
---	--



## Décès

<b>JOGUET Odile, Flavie</b> épouse SANDRE (née en 1931)	Le 16 janvier
<b>CUVEX-COMBAZ Emma, Sophie, Philomène</b> veuve BLANC-GONNET (née en 1925)	Le 21 janvier
<b>MOLLIEUX Camille, Louis</b> (né en 1924)	Le 25 janvier
<b>BOCHET Marie-Olympe</b> veuve CORNU (né en 1928)	Le 06 mars
<b>FRAISSARD Gisèle, Yvette</b> épouse PERRIER PERRERY (née en 1930)	Le 19 mars
<b>VIALLET Henri, Jean</b> (né en 1926)	Le 03 mai
<b>MAURIER Esther, Joséphine</b> veuve PIERROZ (née en 1920)	Le 05 mai
<b>BLANC-GONNET Odile, Thérèse</b> veuve GACHET (née en 1930)	Le 15 mai
<b>BLANC Clotilde</b> veuve DOIX (née en 1922)	Le 16 mai
<b>PERRIER Firmin</b> (né en 1941)	Le 03 juin à Bron (RHONE)
<b>BARRO Marie, Andrée</b> veuve PERETTO (née en 1926)	Le 21 juin
<b>DUC François, Joseph</b> (né en 1920)	Le 29 juin
<b>GUILLUY Andrée, Marie-Thérèse</b> veuve MARTINAL (née en 1927)	Le 11 juillet
<b>NANTERMOZ Jean-Pierre</b> (né en 1953)	Le 11 juillet
<b>PERRIER Marie-Suzanne</b> (née en 1929)	Le 14 août à St-Jorioz (Haute-Savoie)
<b>VERNAZ Simone, Augusta</b> veuve MONOD (née en 1920)	Le 19 août
<b>FAIT Maël, Georges, Maurice</b> (né en 1975)	Le 24 août
<b>BOCHET Antonin, Charles</b> (né en 1930)	Le 1 <sup>er</sup> septembre
<b>MALARET Jean, Charles</b> (né en 1941)	Le 8 septembre à Albertville
<b>BLANC Agathe, Philomène, Marie-Cécile</b> veuve BLANC-GONNET (née en 1940)	Le 18 octobre
<b>GIRARD Jean-Yves, Léon, André</b> (né en 1950)	Le 28 octobre
<b>BLANC Lydie, Monique, Mélanie</b> veuve AINE (née en 1917)	Le 1 <sup>er</sup> novembre
<b>CUVEX-MICHOLIN Albertine, Joséphine, Marguerite</b> veuve GARNY (née en 1915)	Le 11 décembre
<b>BLANC-MAPPAZ Jean-Louis</b> (né en 1948)	Le 22 décembre

**Ce numéro "Spécial Développement Durable" a été réalisé en partenariat avec les commissions "Information/Communication" et "Environnement" de la commune de Beaufort et notamment avec Géraldine Gallice, chargée de mission Développement Durable pour la commune qui a rédigé nombre d'articles dans cette revue.**

**Nous la remercions tout particulièrement ainsi que tous ceux qui ont bien voulu participer à ce dossier spécial:**

Gilles AVOCAT, Autocars BLANC, Marie-Thérèse BLANC, Régis BLANC, Nicolas BOCHET, Claude BOVOLENTA, Clémence CARDOT, Stéphane CEVOZ, Pascal COMBAZ DEVILLE, Annick CRESSENS, Gilles DE BROUCKER, Marie-Hélène FAURE, Laurent FILLION, Christian FLEURY, David GACHET, Didier GACHET, Géraldine GALLICE, Alexis IMPERATORE, Jean-Luc JODELET, Armand JOGUET, William LABERGERIE, Sophie LECACHER, André MIQUET, Bernadette NANTERMOZ, Lucien PERRIER, Paul PERRIER, Isabelle PINTO, Danielle et Claude RABILLER, Thierry RANGONE, Elisabeth ROUSSEAU, Mathias SALLANSONNET, Guy SEVESSAND, Annie TOMASINI, Christelle VIALLET et Régis GACHET, Christophe VIGNEAU.

**Crédits photos:**

ASDER, Association d'Animation du Beaufortain, Bernard BON MARDION, Stéphane CERVOS, Collège le Beaufortain, Communauté de Communes du Beaufortain, Gilles DE BROUCKER, Laurence FLEURY, Jean-Louis FOURTANIER, Régis GACHET, Jean-Luc JODELET, Gilles LANSARD, SEMAB, Christian TATIN, Annie TOMASINI.

**Directrice de la publication:**

Annick CRESSENS, Maire de Beaufort.

**Nombre de tirages:**

2200 exemplaires (imprimés sur papier recyclé, encres végétales).

**Diffusion:** 950 foyers de la commune de Beaufort, 1052 résidents secondaires.

**Date de parution:** mars 2013.

**Maquette et impression:**

Imprimerie BORLET (Albertville).

L'imprimerie Borlet qui imprime les publications de la commune de Beaufort est titulaire de la marque "Imprim'vert".

Ce label est avant tout une démarche d'imprimeur respectueux de l'environnement qui se concrétise par un engagement sur la collecte et les traitements des déchets par des prestataires agréés par l'Etat. Tous les produits étiquetés "toxique" sont exclus. Les stockages sont sécurisés...

